



La CSMD reçoit une délégation du parti de la Rose

Driss Lachguar : La crise sanitaire a confirmé le bien-fondé du projet de l'USFP concernant le nouveau modèle de développement

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9124

Jeudi 24 Septembre 2020

Une application efficace sous le risque d'être viciée

*“Tilmid TICE”, un outil précieux
pour peu que la publicité soit désactivée*

**Habib El Malki reçoit
le directeur général
de l'ISESCO**



*Le Maroc, un partenaire
clé de l'Organisation
islamique pour l'éducation,
les sciences et la culture*

Page 3

**L'avenir éclairé
par l'histoire**

Par Ahmed El Aked



*La crise comme facteur
motivant au développement*

Pages 18-19

WAC-Raja

*Un duel déterminant
dans la course au titre*



Page 31



Lire pages 4-5

La CSMD reçoit une délégation du parti de la Rose

Driss Lachguar : *La crise sanitaire a confirmé le bien-fondé du projet de l'USFP concernant le nouveau modèle de développement*

« La deuxième réunion avec la Commission spéciale sur le modèle de développement diffère par sa nature, son calendrier et son importance de la première tenue en janvier dernier, soit avant la pandémie du Covid-19 ». C'est ce qu'a affirmé le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, lors de la deuxième rencontre entre une délégation du parti et la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) tenue avant-hier, mardi, à Rabat.

« La première réunion a eu lieu en janvier 2020, juste après la nomination de la Commission spéciale, ses circonstances et ses paris étaient clairs, alors que nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte très difficile caractérisé par la crise du Covid-19 qui frappe le monde entier et qui inverse les priorités et balaye les certitudes », a précisé le dirigeant itihadi dans son allocution devant les membres de ladite Commission présents lors de cette rencontre. Il s'agit de Chakib Benmoussa (président de la Commission), Mohamed Amrani Boukhobza, Khadija El Kamouny, Noureddine El Aoufi et Hamid El Bouchikhi.

Selon Driss Lachguar, « tout débat catégorique et tranché sur un nouveau projet de développement ne sera envisagé que par optimisme, au milieu de changements radicaux qui affectent le monde, y compris le Maroc ».

Il a rappelé les piliers fondamentaux du projet de l'USFP concernant le nouveau modèle de développement qu'il avait présenté à la Commission au début de cette année. « L'USFP a été l'une des premières forces politiques à présenter son projet, immédiatement après que S.M le Roi a annoncé la nécessité d'élaborer un nouveau modèle de développement. Lequel projet dont l'évolution de la réalité a confirmé le bien-fondé, est intitulé « Un Etat fort et juste et une société solidaire et moderniste ».

Le Premier secrétaire a souligné que « l'USFP est heureux que les objectifs nobles et globaux déclinés dans sa vision du modèle de développement soient partagés par tous aujourd'hui, y compris les libéraux et les partisans du moins d'Etat ».

L'intervention du Premier secrétaire de l'USFP a également mis l'accent sur le volet institutionnel, appelant à des changements qualitatifs et quantitatifs dans le système électoral, car, selon lui, « la voie royale vers un Etat fort et un modèle viable, c'est l'Etat de droit et son application et la première des lois est la Constitution ».

Les autres membres de la délégation de l'USFP ont pris également la parole lors de cette réunion. Il s'agit de l'occurrence des membres du Bureau politique Machij El Karkri, Tarik El Malki, Mehdi Mezouari, Abdelhamid Jmahri, ainsi que des membres du Conseil national Khaoula Lachguar et Ahemd El Aked.

En effet, l'intervention de Machij El Karkri a porté sur les systèmes de la santé et de l'enseignement, soulignant qu'il faut



des réponses claires et considérant que ces deux questions constituent un véritable défi pour le Maroc de demain et pour toute politique future comme en témoigne la crise actuelle du Covid-19.

Pour sa part, Khaoula Lachguar a évoqué dans son intervention la problématique de l'économie informelle qui constitue plus de 60 % de l'économie du pays, c'est-à-dire que le gouvernement ne gère que 40 % de l'économie, ce qui est inconcevable et inacceptable, selon elle. « Est-ce qu'on accepte qu'une armée défend seulement 40 % du territoire national et que 40 % uniquement des citoyens bénéficient de la couverture sociale ? », s'est-elle interrogée.

L'intervention de Tarik El Malki a

porté sur les grandes caractéristiques de la situation actuelle qui nécessite, selon lui, un débat et des décisions audacieuses.

Il a appelé l'Etat à faire un effort exceptionnel en matière d'investissement public, par la création d'une agence nationale de plaidoyer national, en plus de la réforme fiscale.

Mehdi Mezouari a, quant à lui, mis l'accent sur la question de la gouvernance nationale, et a évoqué dans son intervention les fonctions nécessaires de l'Etat, que la crise sanitaire du Covid-19 a mis en évidence.

Il a également soulevé la question du secteur public et la nécessité de le réformer, notant qu'il s'agit d'une question urgente pour construire un nouveau modèle de développement et une bonne gouvernance.

Pour sa part, Ahmed El Aked a mis l'accent sur un problème central concernant le mémorandum de l'USFP, à savoir la science et la recherche scientifique, considérant que les progrès dans ce domaine sont une nécessité urgente et indispensable.

De son côté, le président de la Commission, Chakib Benmoussa, a souligné que cette dernière a progressé dans ses travaux dans l'élaboration du nouveau modèle de développement.

Concernant les conclusions provisoires des travaux de la Commission, Chakib Benmoussa a évoqué la crise de confiance entre les citoyens et les institutions, mais aussi entre les institutions et les différents acteurs, soulignant que de nombreuses analyses soutiennent que la raison réside dans la faiblesse de la gouvernance et le manque d'efficacité.

Chakib Benmoussa a également souligné qu'il y a un consensus sur certains axes concernant la nécessité de la création de la richesse et sa bonne répartition, du renforcement du capital humain et de ses capacités, le renforcement de l'égalité des chances,

de l'intégration sociale.

Il y a lieu de préciser que l'USFP avait présenté son mémorandum à la Commission spéciale sur le modèle de développement en janvier dernier, soit avant la crise sanitaire du Covid-19.

Dans ce mémorandum, l'USFP était visionnaire comme le montre clairement, à titre d'exemple, ce passage : « Dans l'élaboration de sa vision globale et intégrée, notre parti a veillé, lors des différentes étapes, à la résolution des problèmes affectant la situation sociale et des dysfonctionnements dans les secteurs de l'investissement, la protection sociale et la gouvernance publique ». Ou encore ce passage : « Nous voulons un Etat accomplissant un rôle incitatif et social au profit des catégories sociales les plus démunies, en garantissant les conditions d'une vie digne et d'une protection sociale juste et équitable. Nous sommes avec l'Etat qui soutient l'allègement des effets de la mondialisation manifestes dans la prolifération de la pauvreté et la précarité en l'absence d'une concurrence économique nationale capable de réaliser l'équilibre social ».

Le Premier secrétaire avait également élaboré en mai dernier un document intitulé « Plateforme d'orientation pour l'encadrement du dialogue itihadi concernant la conjoncture actuelle ». Dans ledit document, Driss Lachguar avait affirmé que la pandémie du Coronavirus devrait être une opportunité pour le lancement d'un modèle de développement sur des bases saines. Et de préciser : « Cette pandémie n'est qu'une incitation qui nous met devant toutes nos responsabilités pour faire avancer ce secteur et tourner la page du passé marquée par les dysfonctionnements de la carte médicale, le manque de ressources humaines, les faibles capacités financières et la faiblesse de la couverture sociale ».

Mourad Tabet



Pour un Etat fort et juste et une société solidaire et moderniste

Habib El Malki reçoit le directeur général de l'ISESCO

Le Maroc, un partenaire clé de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture

Les projets qu'entreprend l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la culture et de la préservation du patrimoine, font du Maroc un partenaire "clé" pour l'organisation, a affirmé, mardi à Rabat, son directeur général Salim ben Mohammed Al-Malik.

Lors d'une rencontre avec le président de la Chambre des représentants Habib El Malki, il a assuré que l'ISESCO, à l'instar de diverses organisations internationales considère la vision réformatrice de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et ses hautes directives en tant que référentiel pour l'élaboration de plans et de programmes d'action, a relevé la Chambre des représentants dans

un communiqué.

Pour sa part, Habib El Malki a salué l'action de l'ISESCO, rappelant le rôle central joué par feu Sa Majesté le Roi Hassan II pour sa création en 1982.

En outre, le président de la Chambre des représentants a souligné que l'organisation jouit d'un grand poids au niveau international avec ses 54 États membres, appelant l'organisa-

tion à concentrer davantage ses efforts pour l'appui aux pays africains.

Il n'a pas manqué de saluer les initiatives lancées par l'ISESCO en faveur du développement culturel, de l'ouverture sur les pays et organisations, de l'appui du dialogue entre les civilisations et de l'encouragement de la société de la connaissance, considérant

l'ISESCO comme une puissance "douce" avec laquelle le Royaume partage les mêmes valeurs et les mêmes tendances.

Il convient de noter que l'ISESCO est une organisation internationale spécialisée dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture, issue de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), dont le siège se trouve à Rabat.

Mesures exceptionnelles pour enrayer la propagation du Covid-19 à Jerada



Les autorités provinciales de Jerada ont annoncé l'adoption, depuis mardi 22 septembre et pour une durée d'une semaine renouvelable, de plusieurs mesures exceptionnelles pour enrayer la propagation de la pandémie de Covid-19.

Sur la base du suivi quotidien de la situation épidémiologique au niveau de la province, marquée par une hausse constante du nombre de contaminations, et des recommandations émanant de la réunion du comité provincial de vigilance tenue lundi, il a été décidé, pour une durée d'une semaine renouvelable (du 22 septembre à 18H au 29 septembre à 18H), la mise en place d'une série de mesures exceptionnelles pour stopper la propagation du Covid-19, soulignent les autorités provinciales dans un communiqué.

Ces mesures concernent l'imposition d'un permis exceptionnel pour se déplacer de et vers la ville de Jerada, délivré par les autorités compétentes, l'interdiction des rassemblements dans les espaces publics, et la fermeture des commerces, restaurants et snacks à 22H.

Il s'agit aussi de la fermeture des parcs publics, des salles de jeux, des salles de sport et des terrains de proximité, et la réduction de la capacité des transports publics (taxis et bus) à 50 %.

Le communiqué met également l'accent sur le contrôle strict en ce qui concerne le respect du port du masque et la distanciation sociale, avec la répression de tous les contrevenants aux mesures de prévention

sanitaire, conformément aux dispositions juridiques en vigueur.

Il a été aussi décidé la fermeture partielle, au niveau de la ville de Jerada, du quartier "Al Mjahaz" et du quartier "Oulad Sidi Ali" qui constituent désormais des foyers épidémiques, en sus de la prise d'un ensemble de mesures exceptionnelles portant sur l'interdiction des déplacements de et vers les parties concernées par la fermeture, sauf à des fins professionnelles, humanitaires ou sanitaires, et la fermeture à 20H des commerces, restaurants et snacks dans ces quartiers, ainsi que la fermeture des hammams, douches, salons de coiffure et salles de sport situés dans ces deux zones.

Le communiqué précise que toutes ces mesures restent en vigueur pendant une semaine et pourraient être prolongées à la lumière de l'évolution de la situation épidémiologique et son évaluation par le comité provincial de vigilance.

Par ailleurs, ces mêmes mesures pourraient être mises en place au niveau des différentes localités de la province suivant la situation épidémiologique, fait remarquer la même source tout en soulignant la possibilité de lever ces restrictions en fonction de l'amélioration des indicateurs liés à cette pandémie.

Enfin, les autorités provinciales appellent l'ensemble des citoyens à faire preuve de vigilance et d'esprit de responsabilité partagée, et à respecter scrupuleusement les mesures préventives qui demeurent l'unique moyen efficace pour lutter contre le Covid-19.

Restriction des déplacements dans plusieurs quartiers de Khénifra

Les autorités locales de la préfecture de la province de Khénifra ont, décidé, à compter d'aujourd'hui à midi, de restreindre les déplacements de et vers plusieurs quartiers de la ville, suite à la recrudescence des décès et des cas positifs dus au Covid-19.

Le Poste de coordination provinciale (PCP) en charge de la gestion de la pandémie de Covid-19 a décidé ainsi de restreindre tout déplacement de et vers les quartiers d'Al Fath, d'Assaka et de Raouda à l'exception des personnes munies d'une autorisation de déplacement exceptionnelle délivrée par les autorités locales compétentes" à des fins professionnelles, sanitaires ou pour s'approvisionner en produits de première nécessité, indique un communiqué de la préfecture de la province de Khénifra.

Compte tenu de l'enregistrement d'un grand nombre de cas d'infection au nouveau coronavirus dans ces quartiers, il a été également décidé d'adopter temporairement l'enseignement à distance aux niveaux des établissements scolaires de ces quartiers, ajoute la même source.

Les autorités locales de la province de Khénifra avaient, également, décidé d'interdire tout déplacement de et vers les villes de Khénifra et M'rtit, à l'exception du secteur du transport des marchandises, des produits de base et des services, les déplacements d'ordre professionnel ou ceux justifiés par une extrême nécessité, ainsi que les déplacements pour des raisons humanitaires ou liées à la rentrée scolaire et universi-

taire pour les élèves et étudiants.

Le PCP avait, aussi, décidé de suspendre les transports en commun liant la ville de Khénifra et M'rtit d'une part, et liant les deux communes aux autres villes de la province, de procéder à la fermeture des cafés et restaurants des deux villes à 21h00, d'interdire tout accès aux espaces verts et aux espaces publics au-delà de 21H00 à Khénifra et de fermer le souk hebdomadaire d'Ah-tab dans la ville de Khénifra ainsi que les souks de bétail des deux villes, poursuit la même source.

Il a été également décidé d'interdire toute activité commerciale autre que la vente de légumes et de fruits dans le Souk hebdomadaire de M'rtit en plus de la fermeture des marchés et commerces à partir de 17h00 et l'interdiction de diffuser les matchs de football dans les cafés pour les deux villes.

Les autorités locales et les services sécuritaires ainsi que toutes les institutions et administrations concernés, chacun dans son domaine de compétence, sont appelés à coordonner avec les services communaux pour mettre en œuvre ces décisions, à compter du jeudi 24 septembre à partir de midi.

Les autorités locales exhortent les citoyens à observer scrupuleusement les mesures de précaution et de prévention annoncées et à s'engager, avec responsabilité dans les efforts nationaux visant à freiner la propagation du Covid-19, faisant savoir que les contrevenants à ces règles seront soumis à des sanctions dissuasives conformément à la législation en vigueur.



Une application efficiente sous le risque d'être viciée



Tapi dans l'ombre, le mal a de tout temps surgi là où on l'attendait le moins. Preuve en est « Telmid TICE », l'application d'enseignement à distance mise en place par le ministère de l'Éducation nationale. « Trouvez-vous normal qu'une application censée être éducative et sous l'égide du MEN, soit un nid de publicités ? », nous interpelle un parent d'élève. Pour le coup, il a totalement raison. Ce n'est pas normal, mais alors là, pas du tout. D'autant qu'il n'y a pas uniquement des publicités pour vous livrer un repas à domicile ou vous proposer un appareil auditif gratuit. Il

y a plus inquiétant encore. « Une publicité pour une appli de rencontre, de chat et de streaming. Mes enfants qui n'y connaissent rien risquent de l'installer, croyant que c'est recommandé », s'inquiète notre interlocuteur. Une inquiétude justifiée, à la hauteur de la maladresse du MEN. Car c'est dans ce rayon que nous préférons classer cette situation explosive, qui peut avoir de lourdes conséquences, avec pour principale menace, les cyber-prédateurs et les enfants et adolescents comme proie.

En réalité, d'après un spécialiste dans la création d'appli, « quand on crée une application pour smart-

“

*“Telmid TICE”,
un outil précieux
pour peu que
la publicité soit
désactivée*

phones, on peut autoriser les pubs pour la rentabiliser. Mais peut-être que tout simplement, la personne qui l'a déployée n'a pas prêté attention à désactiver cette option. En tout cas, c'est comme sur les sites Internet, tu es payé quand les pubs passent et que les gens cliquent dessus. » Les publicités sur nos smartphones sont monnaie courante. Les adultes slaloment et évitent tant bien que mal ce qui doit l'être, contrairement aux enfants. Dans le cas de la publicité pour l'appli de chat et de streaming qui apparaît sur « Telmid TICE », en l'occurrence « Bigo Live », il suffit d'un rien, d'un malentendu, pour qu'un bambin se

retrouve dans un monde hautement nocif, grouillant de prédateurs sexuels, surtout que l'appli en question, en plus de proposer une version +18 ans, facile d'accès, est classée parmi les 20 applications les plus dangereuses pour les enfants par de nombreux sites spécialisés. En plus, plusieurs prédateurs sexuels y ont été recensés par des chasseurs de pédophiles. « Ce genre d'applications sont des fenêtres ouvertes sur la pédophilie », tranche le Dr. Imane Oukheir, pédopsychiatre et psychothérapeute. « L'enfant par curiosité peut l'ouvrir ou bien l'installer. Et malheureusement, il n'a pas les capacités de discernement

suffisantes pour ne pas succomber à la tentation de parcourir son contenu. D'autant que malheureusement, le contrôle parental ne peut se faire 24/7 », ajoute-t-elle.

Il est évident que nous n'avons pas toujours conscience des risques que nos enfants courent sur Internet en général et sur les réseaux sociaux en particulier. Mais il ne faut pas pour autant croire que les dangers qui les guettent ne sont qu'une vision de l'esprit. Loin de là. D'après l'Organisation des nations unies, il existe 750.000 prédateurs sexuels connectés dans

le monde. De plus, 15% des moins de 15 ans ont déjà reçu des sollicitations sexuelles sur Internet. Bref, doubler voire tripler de vigilance n'est clairement pas superflu. Surtout que, toujours selon l'ONU, une agression sexuelle peut entraîner une perte de 20 ans d'espérance de vie. Alors comment éviter un tel drame ?

D'abord, à travers le prisme du cas précité, il serait de bon aloi que le MEN fasse plus attention au contenu publicitaire publié sur l'appli « Telmid TICE ». Sinon, cela s'apparaîtrait à

faire rentrer le loup dans la bergerie. Et pour cause, une fois connecté sur ladite application de chat et streaming, l'enfant peut devenir la proie d'un cyber-prédateur qui se fait généralement passer pour un autre jeune et cherche à manipuler sa victime potentielle jusqu'à l'agression. Le cyber-prédateur peut aussi être celui qui ne ment ni sur son âge, ni sur ses intérêts sexuels et se présente comme un ami, un confident, voire un mentor dans la découverte de la sexualité.

A ce stade de notre his-

toire, le pire a été évité. Le parent qui nous a alerté sur le sujet a décidé d'interdire l'application « Telmid TICE » à ses enfants. Mais pour ceux dont les gamins ont par malheur découvert un contenu pour le moins non-désirable, quelle attitude adopter ? Pour le Dr. Imane Oukheir, « il faut expliquer aux enfants que les sites de rencontre ne sont pas adaptés à leur âge. A ce stade, ils n'en ont pas besoin. » Et de poursuivre : « Par la même occasion, on peut leur expliquer le risque de la cyber-pédophilie. Leur dire que sur ce genre d'application ou de site de

rencontre, un enfant peut être abordé par un adulte malveillant et qu'il faut faire attention, mais pas uniquement sur le web, mais aussi dans la vie de tous les jours. Ce serait aussi une occasion de passer des messages aux enfants dans le cadre de l'éducation sexuelle ». En effet, aux quatre coins du monde, la lutte contre la cyber-pédophilie et la cyber-prédation passe d'abord et avant tout par la sensibilisation et le développement de l'esprit critique de nos jeunes sur les usages qu'ils font des TIC.

Chady Chaabi

Dr. Imane Oukheir, pédopsychiatre et psychothérapeute

Nous avons tous une part de responsabilité individuelle et collective pour lutter contre les fléaux d'internet en servant d'exemple aux enfants et aux adolescents dans notre rapport avec cet outil



Libé : De toute évidence, il n'y a pas que du bon dans la révolution internet

Dr. Imane Oukheir : Personne ne peut nier l'importance de la révolution qu'a connue le monde moderne suite à la liberté et l'accessibilité de l'information. Mais en voyant, de jour en jour, les limites poussées et les lignes franchies, on se pose incessamment la question sur l'impact que cela peut avoir sur nos enfants, surtout qu'ils peuvent se trouver facilement face à un contenu immoral et inadapté à leur âge et à leurs capacités de discernement.

Comment les adolescents s'acclimatent-ils de nos jours

à cette révolution ?

Les adolescents de nos jours sont en pleine quête d'identité, d'acceptation et d'appartenance. Ils se retrouvent tiraillés entre leurs valeurs familiales et socio-culturelles et un modèle mondialisé dont les codes sont déterminés par la culture du web.

Et qu'en est-il des parents ?

Les parents se retrouvent désemparés par leur incapacité à faire le contre-point devant la forte influence des médias et du web sur nos valeurs les plus fondamentales, à savoir la famille, les rapports homme-femme...

Quels sont les dangers qui guettent les plus jeunes d'en-

tre nous ?

Une nouvelle réalité sociale s'impose : une société où la valeur de la personne est réduite à son apparence et où toute limite est subtilement supprimée en cédant la place à la culture du fast et du tout permis. Ce qui pourrait être un terrain propice chez les moins résilients pour les troubles mentaux, à savoir les troubles axio-dépressifs, les troubles de conduite, les troubles de conduite alimentaire, les addictions.

A qui incombe la responsabilité de lutter contre ce fléau ?

Face à ce danger, beaucoup de parents et d'organismes ont

tiré la sonnette d'alarme. Ils ont essayé de s'opposer à cet effet dévastateur. Mais beaucoup d'entre eux sont tellement désespérés qu'ils n'y croient plus. Mais on a tous une part de responsabilité individuelle et collective pour lutter contre ce fléau et cela commence par l'éducation de nos enfants dès le plus jeune âge.

De quels rouages faut-il user pour y parvenir ?

En servant d'exemple pour les enfants et adolescents dans notre rapport avec les médias et internet, dans nos choix de consommation, et dans l'impact que cela laisse sur notre vie quotidienne. Notamment

en choisissant ensemble un contenu approprié à leur âge et à leur niveau de développement et en contrôlant l'accès à un contenu jugé inadapté. Sans oublier de développer leur sens critique par rapport à ce qu'ils reçoivent comme messages des médias. On a tous la responsabilité de dénoncer un contenu jugé inapproprié et de communiquer autour. Finalement, le consommateur, par un effet de masse, peut imposer ses règles et cela poussera sûrement les sites à doubler de vigilance par rapport au contenu qu'ils partagent avec leur public.

Propos recueillis par Chady Chaabi

Patenariat pour le développement du système national de santé

Signature d'une convention-cadre entre le ministère de la Santé et la FNS



Le ministère de la Santé et la Fédération nationale de la santé (FNS) ont signé, mardi à Rabat, une convention-cadre de partenariat stratégique public-privé permanent pour contribuer à l'amélioration et au développement du système national de santé.

"Aujourd'hui est un jour mé-

morable", a déclaré à la MAP le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb, à l'issue de cette signature, précisant que c'est la première fois qu'une convention-cadre de partenariat est signée, sous l'égide du ministère de la Santé, entre la FNS et la Direction de la réglementation et contentieux, relevant du ministère.

Cette signature permet de mettre en synergie la dynamique des potentiels du secteur libéral qui compose la FNS avec les autres composantes, a poursuivi Khalid Ait Taleb et ce, pour un système de santé marocain nouveau, à même de répondre aux différentes attentes du citoyen.

"Si nous sommes réunis,

c'est pour essayer d'abord de tisser une relation de confiance entre le secteur libéral et le secteur public (en vue) d'œuvrer ensemble, main dans la main, pour le nouveau chantier de la réforme du système de santé qui fera appel aux différentes possibilités et permettra l'émergence de nouvelles solutions marocaines".

Car "plutôt que d'extrapoler un système générique existant", le ministre estime que "l'on serait à même d'avoir un système maroco-marocain", bâti sur "une philosophie de la carte sanitaire régionale", relevant à ce propos que "sans la régionalisation, il serait difficile de répondre aux attentes, car chaque région a ses potentiels, ses attentes, son approche et son contexte".

De son côté, le président de la FNS, Dr. Moulay Saïd Afif, qui s'est félicité de la signature de cette convention-cadre de partenariat entre les deux entités, a fait part de sa volonté d'œuvrer étroitement avec le ministère de tutelle pour la refonte du système de santé.

"Notre but à tous est de veiller à la santé de nos citoyens", a-t-il affirmé, notant que la

pandémie de Covid-19 a montré que le système de santé doit fonctionner avec l'apport des secteurs public, privé, universitaire et militaire, pour être à la hauteur des attentes des citoyennes et citoyens.

Dans ce sens, le vice-président de la FNS et président du Syndicat national de médecine générale, Tayeb Hamdi, a relevé que la pandémie du nouveau coronavirus a montré "l'importance et la centralité du système de santé dans toute économie et politique".

Le Maroc est en train de réfléchir et de penser "à un nouveau modèle de développement", a remarqué Tayeb Hamdi. "On ne peut pas réfléchir à un nouveau modèle de développement sans repenser notre système de santé", a-t-il estimé.

La signature de cette convention-cadre de partenariat, qui s'est tenue au siège du ministère de la Santé, a été marquée par la présence des représentants des divers métiers de la santé, notamment des professionnels de l'industrie pharmaceutique, des médecins généralistes et spécialistes, ainsi que des biologistes et des pharmaciens.

Youssef Amrani : Le non-Maghreb, un gâchis économique, un handicap politique et une aberration historique

Pour l'ambassadeur du Maroc à Pretoria, l'Afrique du Nord est la région la moins intégrée du continent

Le non-Maghreb est un gâchis économique, un handicap politique et une aberration historique, a indiqué l'ambassadeur du Maroc en Afrique du Sud, Youssef Amrani.

"Région la moins intégrée du continent, l'Afrique du Nord cristallise les ambitions avortées d'une population aux aspirations communes, aux destins liés et à l'histoire partagée", a-t-il déploré dans la 7ème et avant-dernière capsule vidéo lancée par l'ambassade du Maroc à Pretoria dans le cadre de sa campagne de communication sur le différend régional autour du Sahara.

Le diplomate revient, dans cette nouvelle capsule, sur la morosité d'une intégration nord-africaine qui avance à reculons, là où les contextes, les enjeux et les défis exigent une dynamique autrement plus prononcée dans le sens d'une cohésion et d'une construction régionale renouvelée, renforcée et approfondie.

"Il devient aujourd'hui plus que jamais nécessaire de surmonter les blocages existants pour percevoir l'avenir sous le

prisme d'une cohérence toujours globale, d'une unité toujours structurée et d'une démarche toujours plus concertée", a souligné Youssef Amrani, notant que les coûts économiques, politiques et sociaux du non-Maghreb sont faramineux.

Il a rappelé à cet égard que le retard dans le processus d'intégration maghrébine coûte à chaque pays de la région au moins 2,8% de son taux de croissance annuel.

"Force est de constater que dans les contextes actuels d'incertitudes et d'instabilités, la réalisation de l'Union du Maghreb n'est pas une simple option mais une nécessité absolue", a-t-il fait observer.

Aujourd'hui, la vision, le leadership et l'engagement maghrébins n'auront d'échos que s'ils s'ancrent au plus profond de chacun des pays de la région avec la même force, le même volontarisme et la même détermination dont le Royaume du Maroc, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, s'évertue de faire preuve en tout lieu et en toute circonstance, a soutenu Youssef Amrani.



Marí Klose Pau : *Les relations hispano-marocaines sont basées sur la confiance mutuelle*

Pour le président de la commission des A.E du Congrès des députés, le dialogue entre Rabat et Madrid est permanent

Le président de la Commission des affaires étrangères au Congrès des députés espagnol, Marí Klose Pau, a souligné, mardi, que les relations entre le Maroc et l'Espagne sont basées sur une "confiance mutuelle et un dialogue permanent" qui rend ce partenariat "exemplaire".

Dans une déclaration à la MAP au terme d'un entretien avec l'ambassadeur du Maroc en Espagne, Karima Benyaich, il s'est félicité de l'exemplarité de la coopération entre le Maroc et l'Espagne dans nombreux domaines, notamment au niveau politique, économique mais aussi au niveau culturel.

Par ailleurs, le responsable espagnol a mis en exergue l'importance de promouvoir la di-

plomatie parlementaire entre les deux pays, élément fondamental dans la consolidation des relations bilatérales, a-t-il dit.

Lors de cet entretien, les deux responsables ont passé en revue un certain nombre de questions internationales et régionales d'intérêt commun.

A ce propos, Karima Benyaich s'est félicitée des relations d'excellence entre les deux pays, soulignant que, malgré les difficultés liées à la pandémie du Covid-19, ce partenariat ne s'en trouve que renforcé davantage.

Dans ce cadre, la tenue du 5ème Forum interparlementaire, retardée en raison de la pandémie du Covid-19, viendra renforcer et consolider davantage les relations existantes entre les deux pays.



Saisie de plusieurs milliers de bouteilles de boissons alcoolisées à Fès et Had Soualem



Les éléments de la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) sont parvenus, lundi, en coordination avec le Service préfectoral de la police judiciaire à Fès, à saisir 55.295 bouteilles de boissons alcoolisées commercialisées sans licence et à interpellé trois individus soupçonnés de liens avec un réseau criminel s'activant dans le trafic de stupéfiants, de psychotropes et de

boissons alcoolisées.

Le premier suspect, recherché au niveau national pour des affaires de trafic de stupéfiants et de psychotropes, a été interpellé, avant que les investigations ne permettent de révéler des liens entre son activité criminelle et les trafiquants de boissons alcoolisées de contrebande, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué.

Deux de ses fournisseurs en drogues et boissons alcoolisées ont été appréhendés au quartier "Al Marja" à Fès, ajoute-t-on de même source.

La perquisition effectuée dans un entrepôt appartenant au deuxième suspect a abouti à la saisie de 2.651 bouteilles de boissons alcoolisées de différentes marques destinées à la commercialisation sans autorisation et dont une grande quantité s'est avérée périmée, précise le communiqué.

Quant aux perquisitions menées dans un entrepôt clandestin appartenant au troisième suspect, poursuit la DGSN, elles ont permis de saisir 52.644 bouteilles de boissons alcoolisées, dont une grande quantité périmée, en plus de sommes d'argent en monnaie nationale et en devise de 1.354.210 dirhams et 23.985 euros, soupçonnées provenir de cette activité criminelle.

Les trois mis en cause ont été placés en garde à vue, à la disposition de l'enquête préliminaire sous la supervision du parquet compétent, afin de déterminer les ramifications de cette activité criminelle ainsi que tous les actes criminels qui sont reprochés aux prévenus, conclut le communiqué.

A signaler, par ailleurs, que d'importantes quantités de boissons alcoolisées constituées de 20.868 bouteilles de vin rouge et près de 850 canettes de bière ont été détruites, mardi, à Had Soualem (ban-

lieu de Casablanca), après leur saisie dans des opérations de contrôle dans plusieurs villes, a annoncé le chef de la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ), le contrôleur général Hicham Baâli.

Menées par les unités la BNPJ en coordination avec les services de la police judiciaire de Casablanca, Béni Mellal, Khouribga, Oued-Zem et Fès, ces opérations ont visé, le 4 septembre, des dépôts de boissons alcoolisées dans lesdites villes, permettant de révéler nombre d'infractions en matière de taxes douanières et fiscalité, a-t-il expliqué.

Les descentes, conduites en collaboration avec les services des douanes et impôts indirects, l'ONSSA et les autorités territoriales, ont également abouti à la saisie de quantités d'alcool périmé, essentiellement le vin rouge, du fait de leur stockage dans des conditions contraires aux normes de sécurité sanitaire des aliments, a poursuivi Hicham Baâli.

L'expertise effectuée sur les articles en question a attesté qu'ils étaient impropres à la consommation humaine, en infraction des dispositions de la loi relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, a-t-il assuré.

Trois individus ont été traduits devant le procureur du Roi près le tribunal correctionnel de Casablanca dans le cadre de cette affaire, alors que les investigations se poursuivent toujours.



Record hebdomadaire de contaminations dans le monde *L'Angleterre serre la vis*



Avec un record hebdomadaire de contaminations dans le monde et plus de 200.000 morts aux USA, la pandémie de Covid-19 ne faiblit pas, notamment en Europe où l'Angleterre a adopté mardi de nouvelles restrictions qui pourraient rester en place six mois.

Près de deux millions de nouveaux cas de coronavirus (+6%) ont été enregistrés la semaine dernière, soit "le plus grand nombre de cas signalés en une seule semaine depuis le début de l'épidémie", tandis que le nombre de décès a baissé de 10% à 37.700, a annoncé mardi l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

A l'exception de l'Afrique, tous les continents ont signalé une augmentation des cas du 14 au 20 septembre. Sur cette période, l'Europe a connu la plus forte augmentation des décès (+27% en une semaine).

Au Royaume-Uni, pays le plus endeuillé du continent, le Premier ministre Boris Johnson a annoncé de nouvelles restrictions: les pubs et restaurants, dans lesquels seul le service à table sera autorisé, fermeront dès 22H00 en Angleterre et le télétravail sera à nouveau encouragé.

Interrogé par l'AFP dans le centre de Londres, Jaime Vital, un entrepreneur de 48 ans, s'est dit sceptique sur l'effet de cette mesure. "Je ne suis pas sûr que cela changera quelque chose", a-t-il estimé, reconnaissant

que "peu de gens respectent les consignes" en soirée dans ce quartier animé. Ces mesures seront en place "peut-être six mois", a avancé Boris Johnson, avertissant que faute de progrès, il faudrait "inévitamment agir de manière plus drastique". Il en a appelé à "l'esprit d'équipe" et à la "discipline" des Britanniques pour respecter les nouvelles mesures.

En Espagne, un des pays européens les plus touchés, de sévères restrictions sont entrées en vigueur lundi dans une partie de la région de Madrid, redevenue l'épicentre national de la pandémie. Le ministre de la Santé Salvador Illa a appelé mardi tous les Madriléens à limiter leurs mouvements et contacts à "l'essentiel".

Les plus de 850.000 personnes concernées (sur 6,6 millions d'habitants au total dans la région) ont interdiction de se rassembler à plus de six, en public ou en privé, et de quitter leur quartier, sauf pour aller travailler, étudier ou chez un médecin, répondre à une convocation légale ou s'occuper de personnes dépendantes.

Dans le même temps, les autorités espagnoles ont réduit mardi la quarantaine à 10 jours au lieu de 14 pour les personnes en contact avec un cas confirmé de coronavirus, qui progresse dans le pays et en Europe.

La pandémie a fait plus de 965.760 morts dans le monde depuis fin décembre, et plus de 31,3 millions de cas ont été comptabilisés,

selon un bilan établi mardi par l'AFP à 11H00 GMT.

Le continent américain, représentant plus de 38% de tous les nouveaux cas signalés au cours de la semaine dernière d'après l'OMS, reste le plus touché, même si les décès y ont baissé de 22%.

Aux Etats-Unis, à six semaines de l'élection présidentielle, le pays a franchi mardi matin la barre symbolique des 200.000 morts, selon l'Université Johns Hopkins.

Le bilan de référence de l'université basée à Baltimore a affichait 200.641 décès mardi à 23h00 GMT, sur environ 6,9 millions de cas recensés dans le pays, une mortalité que plusieurs modèles avaient anticipée depuis le mois d'août, et qui fera du coronavirus la troisième cause de décès aux Etats-Unis cette année.

Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 138.108 morts pour 4.591.604 cas, l'Inde avec 88.935 morts (5.562.663 cas), le Mexique avec 73.697 morts (700.580 cas), et le Royaume-Uni avec 41.788 morts (398.625 cas).

Les Etats-Unis enregistrent chaque jour presque un millier de décès, ce qui, rapporté à la population, est le quadruple du taux de mortalité européen. Ce bilan quotidien, où les personnes noires et hispaniques sont surreprésentées (plus de la moitié des morts de moins de 65 ans), est pour le candidat démo-

crate Joe Biden le symbole de l'incompétence du président républicain Donald Trump face à la plus grande épreuve de son mandat.

Suspendu depuis mars en raison du Covid-19, la Omra, le petit pèlerinage musulman, va progressivement reprendre à partir du 4 octobre, a annoncé mardi le ministre saoudien de l'Intérieur.

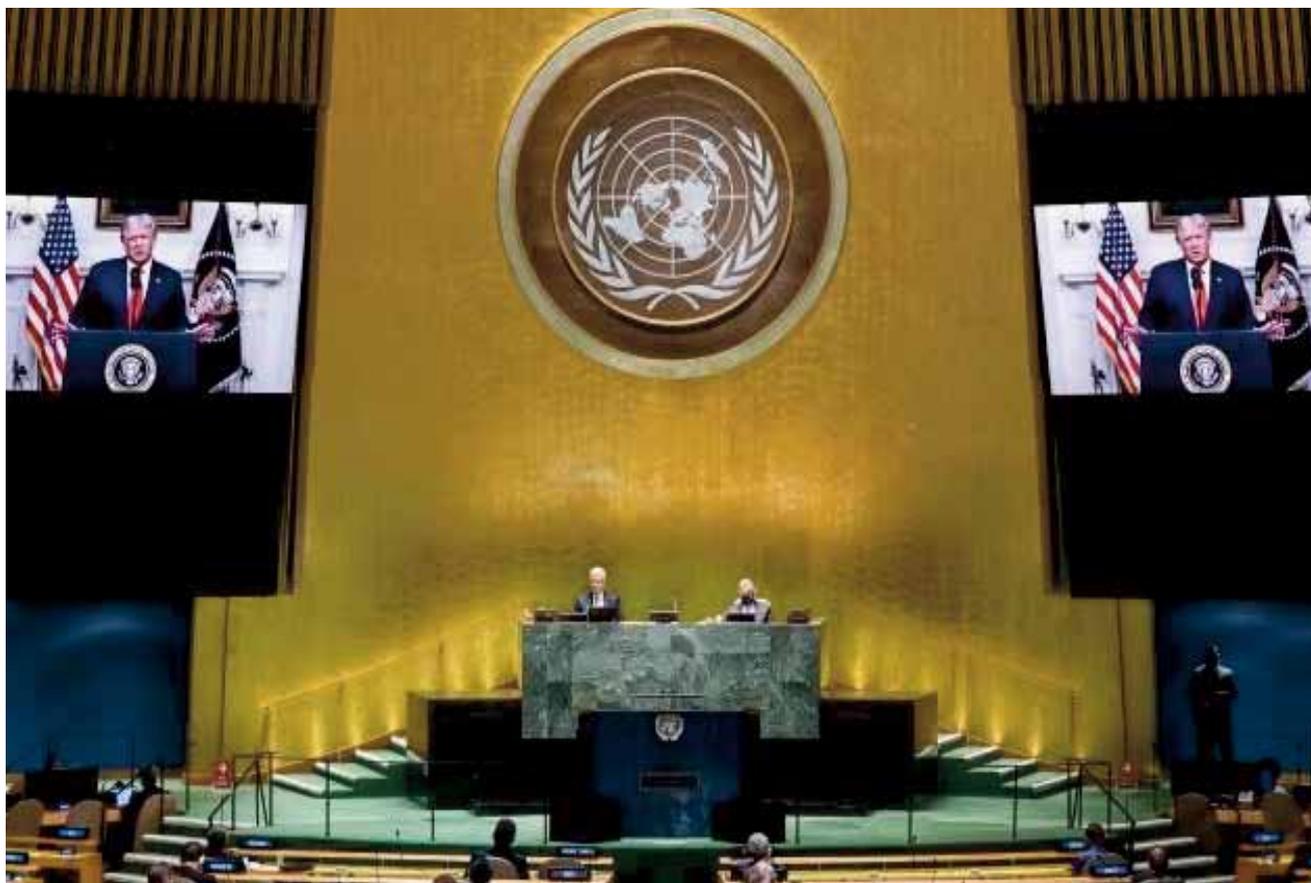
Dans une première étape, "6.000 citoyens (saoudiens) et résidents (étrangers) du royaume seront autorisés chaque jour à faire la Omra, à partir du 4 octobre", indique le ministère dans un communiqué publié par l'agence de presse officielle saoudienne SPA.

La pandémie a affecté jusqu'à l'Assemblée générale des Nations unies, qui s'est ouverte mardi sans aucun chef d'Etat ou de gouvernement présent à New York. Tous livrent leur discours par messages pré-enregistrés, diffusés sur le site de l'ONU pendant une semaine, avec le coronavirus et ses conséquences comme dénominateur commun.

Donald Trump a saisi l'occasion pour attaquer la Chine, estimant que "les Nations unies doivent (la) tenir pour responsable de ses actes" au début du Covid-19 et qualifiant à nouveau le coronavirus de "virus chinois".

Lors d'un discours également pré-enregistré, le président chinois Xi Jinping a souligné que "la Chine n'avait pas l'intention d'entrer dans une guerre froide".

La Chine et les Etats-Unis s'écharpent à l'ONU sur le climat et le virus



La Chine a accusé mercredi les Etats-Unis d'être une "sérieuse entrave" à la lutte contre le réchauffement climatique, après un affrontement à distance de leurs dirigeants à l'Assemblée générale de l'ONU dans un climat de "nouvelle guerre froide".

Les Etats-Unis de Donald Trump et la Chine de Xi Jinping ont affiché mardi au grand jour leurs désaccords sur de nombreux sujets: coopération internationale, gestion de l'épidémie du nouveau coronavirus et réchauffement climatique.

"Les Nations unies doivent tenir la Chine pour responsable de ses actes" au début du Covid-19, a lancé le président américain à l'ouverture de cette grande-messe diplomatique annuelle, virtuelle en raison de la crise sanitaire. Il a accusé la puissance rivale d'avoir laissé le "virus chinois", une formule qui suscite l'ire de Pékin, "infecter le monde".

"Le gouvernement chinois et l'Organisation mondiale de la santé, qui est quasiment contrôlée par la Chine, ont déclaré à tort qu'il n'existait pas de preuve de transmission humaine", a-t-il déploré dans une vidéo enregistrée, justifiant ainsi le retrait des Etats-Unis de cette agence de l'ONU.

Le milliardaire républicain, dont la

gestion du Covid-19, très contestée, pèse sur ses chances de réélection à l'élection du 3 novembre, a promis de "distribuer un vaccin" et "mettre fin à la pandémie" pour entrer "dans une nouvelle ère inédite de prospérité, de coopération et de paix".

Lors d'un discours également pré-enregistré, le président chinois Xi Jinping a souligné que "la Chine n'avait pas l'intention d'entrer dans une guerre froide". Sans citer Washington, il a mis en garde contre "le piège d'un choc des civilisations", appelant à ne pas "politiser" la lutte contre le coronavirus. Son ambassadeur à l'ONU Zhang Jun s'est ensuite chargé de "rejeter" sèchement les "accusations infondées" de Donald Trump.

"Au moment où la communauté internationale se bat vraiment durement contre le Covid-19, les Etats-Unis propagent un virus politique ici à l'Assemblée générale", a-t-il déclaré à des médias. "Si quelqu'un doit être tenu pour responsable, ce sont les Etats-Unis pour avoir perdu tant de vies avec leur attitude irresponsable", a-t-il ajouté, alors que le bilan de la maladie a atteint mardi les 200.000 morts dans ce pays.

L'affrontement à distance s'est poursuivi sur le terrain climatique. Xi

Jinping a voulu jouer les bons élèves, en fixant pour première fois un objectif de neutralité carbone -- en 2060 -- pour son pays, premier émetteur de gaz à effet de serre de la planète. Connu pour son climatocépticisme, Donald Trump a critiqué "ceux qui attaquent le bilan environnemental exceptionnel de l'Amérique tout en fermant les yeux sur la pollution endémique de la Chine".

Réponse cinglante de Pékin: les Etats-Unis sont une "sérieuse entrave" à la lutte contre le réchauffement climatique, a fustigé Wang Wenbin, un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. En se retirant des accords internationaux visant à réduire les émissions de carbone, les Etats-Unis ont manqué à "leur devoir" et "refusent de prendre des mesures minimales pour protéger la planète", a regretté le porte-parole.

Sur Twitter, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a salué l'annonce de Pékin sur le climat mais prévenu qu'il restait "beaucoup de travail à faire".

Face à des relations internationales électriques, le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres avait lancé en début de séance un avertissement inquiet contre une "grande fracture" entre les "deux

plus grandes économies".

Le monde doit tout faire "pour éviter une nouvelle guerre froide", a-t-il martelé, parmi les seuls à s'exprimer à la tribune d'un hémicycle clairsemé au siège de l'ONU à New York.

Le monde "ne peut pas se résumer à la rivalité entre la Chine et les Etats-Unis", lui a fait écho le président français Emmanuel Macron. "Nous ne sommes pas collectivement condamnés à un pas de deux qui, en quelque sorte, nous réduirait à n'être que les spectateurs désolés d'une impuissance collective", a-t-il voulu croire.

Au premier jour de l'Assemblée générale, qui doit durer une semaine avec des interventions de 193 pays, plusieurs d'entre eux ont déploré "l'unilatéralisme" persistant de Donald Trump, qui a paru plus isolé que jamais ces derniers jours en proclamant le retour des sanctions onusiennes anti-Iran.

La France et ses alliés européens ne vont "pas transiger" sur leur refus de soutenir Washington sur ce terrain, a prévenu Emmanuel Macron, tandis que son homologue iranien Hassan Rohani a prédit que le vainqueur de la présidentielle américaine n'aurait "pas d'autre choix que de céder" face à Téhéran, qui réclame la levée des sanctions américaines.

Reportage sur le "Hirak"

M6 conteste les accusations de l'Algérie

La chaîne française M6 a contesté vigoureusement mardi les accusations du gouvernement algérien, concernant un reportage sur le mouvement de contestation qui secoue le pays, et demandé aux autorités de renoncer à lui interdire d'opérer en Algérie.

Le ministère algérien de la Communication a annoncé lundi soir avoir décidé de "ne plus autoriser" la chaîne française à opérer en Algérie, l'accusant d'avoir dans ce reportage diffusé dimanche -- intitulé "L'Algérie, le pays de toutes les révoltes" -- porté "un regard biaisé sur le Hirak" et de l'avoir fait réaliser par une équipe munie d'une "fausse autorisation de tournage".

Dans un communiqué publié mardi, M6 a assuré que ce reportage, diffusé dans le magazine "Enquête exclusive", a bien été réalisé par une équipe qui bénéficiait d'une autorisation de tournage délivrée initialement en mai 2018 et prolongée plusieurs fois jusqu'en 2019.

L'équipe de tournage a d'ailleurs "été contrôlée à plusieurs reprises par les autorités algériennes", qui l'ont laissée travailler au vu de cette autorisation.

En revanche, d'autres demandes d'autorisation présentées par Enquête exclusive en mars 2020, pour pouvoir filmer des séquences en plateaux depuis Oran, ont, elles, été refusées par les autorités algériennes et elles "n'ont donné lieu à aucun tournage en Algérie", assure la chaîne.

M6 renouvelle sa confiance au producteur (du reportage) Patrick Spica ainsi qu'aux journalistes qui ont réalisé cette enquête dans le respect des principes déontologiques attachés à leur profession", a ajouté la chaîne, ajoutant que "les évolu-



tions de la société algérienne constituent un sujet d'intérêt général qui mérite d'être traité dans le cadre du droit légitime à l'information du public".

Dans le même élan, M6 "demande aux autorités algériennes de revenir sur leur position de boycott afin de poursuivre de façon objective

et sans aucune polémique sa mission d'information".

Interrogé, le ministère des Affaires étrangères a réitéré -- comme à chaque occasion -- "l'attachement de la France à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et de tous ceux dont l'expression concourt au débat public partout dans le

monde".

Ce reportage, filmé par moments avec des "caméras discrètes" -- expose des témoignages de trois jeunes Algériens sur l'avenir de leur pays, en proie à un soulèvement inédit depuis février 2019. La crise sanitaire a entraîné la suspension des marches du "Hirak" à la mi-mars.

La diffusion en mai dernier par la chaîne publique France 5 d'un autre documentaire sur la jeunesse algérienne et le "Hirak" -- "Algérie mon amour" du journaliste et réalisateur français d'origine algérienne Mustapha Kessous -- avait déclenché une crise diplomatique entre Alger et Paris.

Face à la contestation, investiture en catimini pour Loukachenko

Le président biélorusse Alexandre Loukachenko, confronté à un mouvement de contestation post-électoral inédit, a prêté serment mercredi dans le secret pour un sixième mandat, avant de proclamer que la "révolution" voulue par ses détracteurs a échoué.

"Alexandre Loukachenko a prononcé le serment en langue biélorusse, après quoi il a signé l'acte de prestation de serment, puis la présidente de la Commission électorale (...) lui a remis le certificat de président de la République du Bélarus", a indiqué d'abord l'agence étatique Belta, puis le site de la présidence.

Dans la matinée, les médias indépendants biélorusses et les plateformes de l'opposition avaient spéculé sur une investiture surprise, le cortège présidentiel ayant défilé dans la rue à toute vitesse, l'artère principale de Minsk ayant été fermée au public et les forces de l'ordre ayant été déployées en nombre autour de la présidence.

"Le président sortant qui affirme avoir gagné avec 80% des voix fait de son investiture une opération des services spéciaux,

sous protection des forces antiémeutes et dans le secret", a ironisé sur la messagerie Telegram l'un des représentants de l'opposition, Pavel Latouchko, exilé comme beaucoup de ses camarades.

Pour les opposants et des médias indépendants, cette cérémonie, qui devait avoir lieu légalement avant le 9 octobre, a été organisée en catimini afin de ne pas servir de catalyseur à une nouvelle grande manifestation.

Selon la présidence, M. Loukachenko a fait état de sa "fierté" dans son discours inaugural devant des hauts responsables triés sur le volet, car selon lui la nation a vaincu les fauteurs de troubles.

Il a affirmé que son pays avait résisté à une "révolution de couleur", surnom donné en ex-URSS aux mouvements populaires qui ont chassé du pouvoir des régimes autoritaires depuis le début des années 2000 en Ukraine, en Géorgie ou encore au Kirghizstan. Pour la Russie et M. Loukachenko, il s'agissait de révoltes fomentées par les Occidentaux.

"Notre Etat était face à un défi sans précédent (...) mais nous sommes parmi les

seuls, sinon les seuls, chez qui la +révolution de couleur+ n'a pas fonctionné. C'est le choix des Biélorusses, qui ne voulaient pas la perte de leur pays", a-t-il dit.

"Nous n'avons pas seulement élu un président, nous avons défendu nos valeurs, la vie dans la paix, la souveraineté et l'indépendance" du pays, a-t-il encore dit.

Le chef de la diplomatie lituanienne, l'un des pays accueillant les opposants biélorusses et que M. Loukachenko accuse de comploter contre lui, a raillé la cérémonie. "Quelle farce. Des élections frauduleuses, une investiture frauduleuse", a écrit sur Twitter Linas Linkevicius.

M. Loukachenko est confronté depuis la présidentielle du 9 août à une contestation inédite, des dizaines de milliers de personnes sortant notamment dans la rue chaque dimanche à Minsk pour dénoncer sa réélection jugée frauduleuse, et cela malgré la répression du mouvement.

Les premiers jours, les manifestations ont été réprimées très violemment et des milliers de personnes ont été arrêtées.

Les figures de l'opposition ont été soit in-

carcérées, soit contraintes à l'exil ces dernières semaines, comme la candidate Svetlana Tikhonovskaia, une novice en politique, qui a galvanisé les foules durant la campagne électorale et revendique la victoire au scrutin.

De nombreux journalistes ont aussi fait l'objet d'arrestations, d'intimidations ou de retraits d'accréditation. Mercredi, c'est le rédacteur en chef du site indépendant Nacha Niva qui a été arrêté.

M. Loukachenko, qui accuse les Occidentaux d'avoir orchestré la contestation, a promis une vague réforme constitutionnelle pour répondre à cette crise politique. Mais il a exclu tout dialogue avec les détracteurs du régime qu'il pilote depuis 1994.

La Russie l'a assuré de son soutien, bien que dans les semaines précédant la présidentielle il avait au contraire accusé Moscou de chercher à le chasser du pouvoir pour pouvoir vassaliser son pays.

Les Européens menacent eux de sanctionner Minsk, mais ils n'ont pu encore s'entendre sur des mesures, en raison de divergences internes à l'UE.

La juge Lagoa, *la carte hispanique de Trump*

Portrait



La juge Barbara Lagoa a un profil typique de Miami: née en Floride de parents ayant fui le régime communiste de Fidel Castro, elle a grandi dans une famille bilingue et conservatrice. A 52 ans, cela pourrait l'aider à entrer à la Cour suprême des Etats-Unis.

Donald Trump a confirmé lundi que cette mère de trois filles faisait partie des cinq magistrates qu'il a pré-sélectionnées en vue de remplacer Ruth Bader Ginsburg, la doyenne progressiste et féministe de la Cour morte vendredi à 87 ans.

"Elle est excellente, elle est hispanique, c'est une femme formidable", a-t-il déclaré sur Fox News, tout en ajoutant ne pas la connaître personnellement. "Nous aimons la Floride", a alors ajouté le président républicain.

Pour ne pas entamer ses chances de rester à la Maison Blanche, Donald Trump a besoin de remporter cet Etat-clé lors du scrutin du 3 novembre. Selon les sondages, il y est au coude à coude avec son rival démocrate Joe Biden, qui peine à convaincre la communauté d'exilés cubains, historiquement proche du parti républicain.

Nommer Barbara Lagoa à la

Cour suprême "pourrait aider Trump à consolider le soutien" dont il jouit déjà dans cette population, souligne Jorge Duany, directeur de l'institut de recherches cubaines à l'Université internationale de Floride.

Le président a admis que des considérations "politiques" pourraient peser dans sa décision, mais qu'il cherchait surtout une femme assez jeune pour occuper le poste pendant des décennies, "brillante" et qui ait "de hautes valeurs morales".

Le positionnement de la juge Lagoa sur l'avortement, auquel sont opposés de nombreux électeurs de Donald Trump, reste une inconnue, "mais sur tous les autres sujets, elle a des états de service très conservateurs", selon M. Duany.

Barbara Lagoa a grandi à Hialeah, une petite ville populaire à l'ouest de Miami, où les réfugiés cubains étaient nombreux, et raconte que ses parents se sont sacrifiés pour lui offrir une scolarité dans une école catholique, ce qui, dit-elle, "a renforcé sa foi en Dieu".

Elle a ensuite suivi des études à l'université de Floride avant d'intégrer la prestigieuse faculté de droit de Columbia à New York, dont elle est sortie diplômée en 1992.

Jeune avocate, elle a participé gratuitement à la défense de la famille américaine de Elian Gonzalez. Fin 1999, ce petit garçon cubain de cinq ans avait été récupéré en mer par les garde-côtes américains accrochés à une bouée. Sa mère venait de mourir noyée dans le naufrage d'une embarcation de fortune.

Adopté par son oncle de Miami mais réclamé par son père resté à Cuba, l'enfant devint l'objet d'un bras de fer entre Washington et La Havane. Au final, Fidel Castro a eu gain de cause et l'enfant est revenu en juin 2000 à Cuba, accueilli comme un héros.

"L'affaire a été très suivie à Miami et je suis sûr qu'elle y a gagné le soutien de nombreux hommes politiques, ici à Little Havana", souligne Jorge Duany.

Entrée dans les années 2000 dans le système judiciaire de Floride, elle a gravi tous les échelons jusqu'à être nommée, en janvier 2019, première femme hispanique à la Cour suprême de l'Etat par le gouverneur républicain Ron DeSantis.

Moins d'un an plus tard, Donald Trump l'a nommée juge dans une cour fédérale d'appel à Atlanta. Contrairement à la plupart des ma-

gistrats choisis par le président, elle a été confirmée au Sénat avec une majorité de 80 voix pour, dont de nombreux démocrates, et seulement 15 contre.

Encore aujourd'hui "elle est moins controversée que d'autres candidates" potentielles à la Cour suprême, ce qui, selon M. Duany, pourrait la servir si elle devait affronter un nouveau processus de confirmation. "Comme c'est une femme et une hispanique, ce sera plus difficile pour les élus démocrates de mettre en cause son parcours et ses opinions", estime l'expert. Depuis son arrivée à la cour d'appel Atlanta, elle a toutefois suscité des critiques dans les rangs progressistes en participant à une décision qui risque de priver du droit de vote des dizaines de milliers d'anciens détenus.

Donald Trump, qui doit se rendre en Floride jeudi, envisage de la rencontrer. Il annoncera son choix final samedi depuis la Maison Blanche.

Si elle devait in fine entrer à la Cour suprême, Barbara Lagoa et rejoindrait une première hispanique, Sonia Sotomayor, une juge d'origine portoricaine nommée par Barack Obama en 2009.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

CASSE	DÉGRADATION	CRACK SUPER	À DOUBLE SENS	LÂCHE PIED	SANS DÉTOUR	FATALITÉ
PEU RAFFINÉ					LE MÊME	
		ÉPLUCHÉS	ARTICLE	FERME DÉMONSTRATIF		
PIRE MARTYRE					FORME D'ÊTRE BALAI	
SINGE	NOTE DURÉE		MÈRE DE L'HUMANITÉ		DÉBUT D'ACTION	
			HOUPPE VELETTE DU CANCAN	PAS PRO QUARTIER DE CAEN		
À L'ENVERS: POSSESSIF	PÉRIODE				PRÉPOSITION MÉTAL	
	À L'ENVERS: LIÉS			GRISÉ	VENTE AUX ENCHÈRES	VERBALE DONNE L'EXEMPLE
AU PIED DE LA LETTRE		ARRIVE EN COURANT LIÉ	INSTANT	GREDIN		
				MÉTAL PRONOM RELATIF	TÊTE DE ROCHER	
COURANTS	GRECQUE EN ÉVEIL		LE TYPE LATIN HIC			
ROULÉ BITURE		TAPINE-USE			LETTRES DE LOMÉ	
				FER		

Solution mots flechés d'hier

BOUVONS	AMAVT DE PÉRIODE	NEON	BÉTF PAIS DOUC	A	FRAS DE DÉCOUPE	GRONDE-LET	D	LEURY DIVERGENT	D	PREVENU DU TROMBAIL	PRINCE FAUVON
MÉNAGE	REGICIDE	NOCTUELLE	SUE	HE	ABRI	RE	PER	NOUILLES	BRAS	SL	ENCHEVÊTRES
NOCTUELLE	SUE	HE	ABRI	RE	PER	NOUILLES	BRAS	SL	ENCHEVÊTRES	E	EPERDU
SUE	HE	ABRI	RE	PER	NOUILLES	BRAS	SL	ENCHEVÊTRES	E	EPERDU	REUNIS
HE	ABRI	RE	PER	NOUILLES	BRAS	SL	ENCHEVÊTRES	E	EPERDU	REUNIS	AOIR
ABRI	RE	PER	NOUILLES	BRAS	SL	ENCHEVÊTRES	E	EPERDU	REUNIS	AOIR	GRELOTANTE
RE	PER	NOUILLES	BRAS	SL	ENCHEVÊTRES	E	EPERDU	REUNIS	AOIR	GRELOTANTE	
PER	NOUILLES	BRAS	SL	ENCHEVÊTRES	E	EPERDU	REUNIS	AOIR	GRELOTANTE		
NOUILLES	BRAS	SL	ENCHEVÊTRES	E	EPERDU	REUNIS	AOIR	GRELOTANTE			
BRAS	SL	ENCHEVÊTRES	E	EPERDU	REUNIS	AOIR	GRELOTANTE				
SL	ENCHEVÊTRES	E	EPERDU	REUNIS	AOIR	GRELOTANTE					
ENCHEVÊTRES	E	EPERDU	REUNIS	AOIR	GRELOTANTE						
E	EPERDU	REUNIS	AOIR	GRELOTANTE							
EPERDU	REUNIS	AOIR	GRELOTANTE								
REUNIS	AOIR	GRELOTANTE									
AOIR	GRELOTANTE										
GRELOTANTE											

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saïdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouitthy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezziar

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2							■			
3				■					■	
4			■							
5						■				■
6							■			
7		■				■				
8				■						
9				■						
10				■						

HORIZONTALEMENT

- 1- Cart de la direction
- 2- Général flottant - Dément
- 3- Poudre à bébé - Avant les autres
- 4- Font une ride - Installer
- 5- Grosse artère - Le andalou
- 6- Fait une faute au billard - Lentille bâtarde
- 7- Verdure - Démentis
- 8- Charge utile - Adhère
- 9- Impôt mal écrit - Velue
- 10- Saison - Inventées

VERTICALEMENT

- 1- Excès de pub
- 2- Substance très inflammable - Unité de luminescence
- 3- Eau d'Afrique - Système à axes
- 4- Ouvrage en arcs
- 5- Gallium - Port de France - Précieux auxiliaire
- 6- Ils siègent - Durillon
- 7- Ecluse - Etouffe
- 8- Donc lumineux et sain
- 9- Nickel - Renvoyée à la chambre
- 10- Abattues

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	E	M	O	L	U	M	E	N	T	S
2	N	E	P	E	■	I	C	A	R	E
3	T	R	E	S	S	E	■	V	E	■
4	R	I	R	A	I	■	C	I	V	A
5	E	T	A	■	N	A	R	R	E	R
6	P	E	T	R	I	F	I	E	■	R
7	R	■	I	O	S	■	S	■	P	I
8	I	S	O	■	T	O	T	A	L	E
9	S	A	N	G	R	I	A	■	O	R
10	E	S	■	M	E	L	L	I	T	E

Grilles de sudoku

Facile

8	4		2	6				
9	7							4
	2	3	4		9	8		
		8					9	7
			9	8	1			
2	6					3		
		6	1		2	7	4	
5							3	2
				7	6		5	8

Moyen

3	7	8		9				6
	6			1	5			
				3		4	8	
6	8		4					
	2						4	
					3		1	5
	4	8		7				
		6	1				3	
7		2		4			5	1

Difficile

6			9	5		7		
	3						9	
9		2						
1	7	6				4		
	9		5		4		2	
		5			7	8		1
						1		3
	7						8	
		9		7	5			6

Expert

					7		5	9
2	5		3	4				
	1							6
7			3					8
	4						7	
5				8			2	
1							8	
				6	5		9	3
4	9	8						

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	1	7	6	4	8	3	9	2
9	6	4	2	3	7	1	8	5
8	2	3	5	1	9	6	4	7
6	7	2	3	5	4	8	1	9
4	9	5	1	8	6	7	2	3
1	3	8	7	9	2	5	6	4
2	8	6	9	7	5	4	3	1
7	4	1	8	2	3	9	5	6
3	5	9	4	6	1	2	7	8

Moyen

4	2	7	6	5	8	3	1	9
6	3	1	9	2	4	8	5	7
5	8	9	3	1	7	6	4	2
3	1	5	4	8	2	7	9	6
2	7	6	5	3	9	4	8	1
9	4	8	1	7	6	5	2	3
1	5	4	2	6	3	9	7	8
7	6	2	8	9	5	1	3	4
8	9	3	7	4	1	2	6	5

Difficile

1	8	2	3	4	6	5	9	7
7	5	6	2	9	1	3	8	4
4	3	9	5	8	7	1	2	6
9	1	3	4	6	5	2	7	8
5	6	4	8	7	2	9	3	1
8	2	7	1	3	9	6	4	5
2	4	8	6	1	3	7	5	9
6	9	5	7	2	8	4	1	3
3	7	1	9	5	4	8	6	2

Expert

4	8	9	5	1	6	2	3	7
6	3	5	8	2	7	1	9	4
1	2	7	3	4	9	6	5	8
7	5	3	6	8	1	4	2	9
8	9	4	7	5	2	3	6	1
2	6	1	4	9	3	8	7	5
5	4	2	9	6	8	7	1	3
3	1	8	2	7	5	9	4	6
9	7	6	1	3	4	5	8	2

Le groupe BCP améliore son PNB au premier semestre

Le produit net bancaire (PNB) du groupe BCP s'est amélioré de 13,9% à 10 milliards de dirhams (MMDH) au 1er semestre de cette année, ressort-il de ses résultats semestriels.

Ce produit est tiré par l'effet combiné du changement de périmètre suite à l'intégration des nouvelles filiales africaines acquises au T4-2019 et au redressement des activités de marché au T2-2020, à la faveur de l'évolution favorable de la courbe des taux, explique la banque dans un communiqué. Hors effet périmètre, la croissance du PNB s'établit à +6%.

S'agissant du résultat net consolidé, il a reculé de 48% à 1,03 MMDH, tandis que le résultat net part du groupe (RNPG) a baissé de 38% à 1,01 MMDH, relève la même source. La BCP fait également savoir que ses dépôts ont continué à se renforcer à hauteur de 5,7% pour s'établir à 327 MMDH, tandis que les crédits s'affaiblissent de 1%, par rapport au 31 décembre 2019, à 261 MMDH, rapporte la MAP.

Les frais généraux progressent de 23% à 5,4 MMDH, intégrant notamment une charge exceptionnelle de 500 MDH, liée à l'intégration au prorata de l'année du don Covid-19.

Le Groupe BCP souligne d'autre part que les opérations de reports d'échéances de crédit décidées lors de la crise sanitaire ont profité à près de 85.000 clients de la Banque Populaire.

Pour ce qui est des crédits de soutien aux entreprises, le réseau Banque Populaire a reçu et traité plus de 18.000 demandes de crédit Damane Oxygène, dont une majorité a profité des très petites entreprises (TPE), pour un montant global de 3,5 MMDH, relève-t-il.

Dans le cadre de la relance de l'économie nationale, le Groupe dit avoir entrepris un ensemble d'actions en faveur de tous les segments de sa clientèle aussi bien particuliers qu'entreprises dans l'objectif de continuer à répondre aux besoins et attentes de la clientèle. Il s'est fortement mobilisé pour la commercialisation de produits dédiés à la relance, et notamment "Damane Relance", réaffirmant ainsi son engagement pour le financement de l'économie nationale et portant son total en cours de crédits à l'économie à près de 225 MMDH.

Au cours des six premiers mois de 2020, le Groupe BCP est également parvenu à renforcer son leadership au Maroc sur les dépôts qui évoluent de 4,7%, par rapport à fin 2019, à 259 MMDH, soit une collecte additionnelle de 11,7 MMDH.

Les prix des fruits et des légumes prennent l'ascenseur



L'indice des prix à la consommation (IPC) s'est inscrit en hausse au titre du mois d'août 2020, a annoncé le Haut-commissariat au plan (HCP).

Selon les chiffres publiés récemment par l'institution publique, l'IPC est ressorti en hausse de 1,4% par rapport au mois précédent. Il fait suite à une baisse de 0,3% enregistrée durant le mois précédent (juillet).

Soulignons qu'il s'agit de la deuxième hausse de cet indice enregistrée depuis le début de cette l'année, après celle observée durant le mois de mars dernier (0,4%).

L'évolution de l'IPC observée en août dernier « est le résultat de la hausse de 3,4% de l'indice des produits alimentaires et de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires », a expliqué le Haut-commissariat dans une note d'information relative à l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'août 2020.

A titre de comparaison, la hausse enregistrée en mars dernier avait été attribuée à celle de 1,3% de l'indice des produits alimentaires et à la baisse de 0,2% de l'indice des produits non alimentaires. Quant à sa baisse observée durant le mois de juillet, elle avait été liée au repli de 1,6% de l'indice des produits alimentaires et à la hausse de 0,5% de l'indice des produits non alimentaires.

A noter que les hausses des produits alimentaires observées

entre juillet et août 2020 ont concerné principalement les « fruits » (14,6%), les « légumes » (10,9%), les « poissons et fruits de mer » (6,1%), les « viandes » (1,6%) et le « café, thé et cacao » (0,4%).

Dans sa note d'information, le Haut-commissariat a, en revanche, constaté que les prix ont diminué pour les « eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes » (0,6%) et pour le « lait, fromage et œufs » (0,2%), soulignant que pour les produits non alimentaires, la hausse a concerné principalement les prix des « carburants » (0,4%).

Selon la même source, les hausses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées à Béni

Mellal (2,8%), Tétouan et Laâyoune (2,2%), Errachidia (2,0%), Kénitra et Al Hoceima (1,7%), Agadir, Marrakech, Oujda et Serrat (1,5%), Meknès (1,4%) et Fès, Tanger et Safi (1,3%).

Pour rappel, les baisses des produits alimentaires observées entre juin et juillet 2020 avaient concerné principalement les « légumes » (8,6%), les « poissons et fruits de mer » (3,5%), le « lait, fromage et œufs » (0,9%), les « viandes » (0,7%) et les « huiles et graisses » (0,5%).

Concernant les produits non alimentaires, le Haut-commissariat indiquait également que la hausse a concerné principalement les prix des « carburants » (6,9%).

Dans sa précédente note d'information, le HCP avait ensuite relevé que les baisses les plus importantes de l'IPC étaient enregistrées à Oujda (1,1%), Fès (0,7%), Al Hoceima (0,6%), Tanger (0,5%), Casablanca, Kénitra et Serrat (0,3%) et à Marrakech et Meknès (0,2%).

Quant aux hausses observées à cette période, elles avaient été enregistrées à Béni Mellal et à Dakhla avec respectivement 1,4% et 0,5%.

Lors de la première hausse de l'IPC de l'année, il était ressorti que celles des produits alimentaires observées entre février et mars 2020 concernaient principalement les « légumes » (6,3%), les « poissons et fruits de mer » (1,9%), les « fruits » (1,7%), les « huiles et graisses », le « lait, fromage et œufs » (0,4%), les

« viandes » (0,3%) et les « boissons non alcoolisées » (0,2%).

S'agissant des produits non alimentaires, la baisse avait concerné principalement les prix des « carburants » (6,8%) au cours de cette même période.

Ajoutons que les hausses les plus importantes de l'IPC avaient été enregistrées à Serrat (0,9%), Al Hoceima (0,8%), Meknès et Tétouan (0,7%), Oujda (0,6%), Marrakech (0,5%) et à Fès, Rabat, Guelmim, et Béni Mellal (0,4%) ; alors qu'une baisse avait été enregistrée à Dakhla (0,2%).

Soulignons que, comparé au même mois de l'année précédente, « l'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de 0,9% au cours du mois d'août 2020 conséquence de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 1,4% et de celui des produits non alimentaires de 0,4% », a relevé le Haut-commissariat.

Pour les produits non alimentaires, les variations observées en glissement annuel vont d'une baisse de 1,3% dans « Le Transport » à une hausse de 3,1% dans l'« Enseignement », poursuit le Haut-commissariat dans sa note d'information.

Dans ces conditions, le HCP estime que « l'indicateur d'inflation sous-jacente aurait connu au cours du mois d'août 2020 une augmentation de 0,2% par rapport au mois de juillet 2020 et de 0,6% par rapport au mois d'août 2019 ».

Alain Bouithy

“

L'indice des prix à la consommation est ressorti en hausse de 1,4% à fin août

Annnonce de plusieurs franchissements à la hausse de seuils de participation dans le capital de la Sothema

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a annoncé plusieurs franchissements à la hausse de seuils de participation dans le capital de Sothema. Ainsi, Mohamed Tazi, a déclaré avoir reçu, par voie de transfert direct suite à un héritage, 252.189 actions Sothema franchissant directement à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société, indique l'AMMC dans un communiqué.

Suite à ce transfert, Mohamed Tazi déclare détenir 345.770 actions Sothema, soit 19,20% du capital.

Pour sa part, Lamia Tazi a déclaré avoir reçu, par voie de transfert direct suite à un héritage, 126.094 actions Sothema franchissant directement à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite

société. Suite à ce transfert, Lamia Tazi déclare détenir 151.257 actions Sothema, soit 8,40% du capital de ladite société. L'AMMC porte également à la connaissance du public que Selma Tazi, a déclaré avoir reçu, par voie de transfert direct suite à un héritage, 126.094 actions Sothema franchissant directement à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital.

Suite à ce transfert, Selma Tazi déclare détenir 133.723 actions Sothema, soit 7,42% du capital de ladite société. En outre, ajoute la même source, Bahia Berrada a déclaré avoir reçu, par la même voie, 72.057 actions Sothema franchissant directement à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital, avec 120.845 actions Sothema, soit 6,71% du capital.

Taqa Morocco affiche une baisse de 16% de son RNPG

Taqa Morocco a réalisé lors du premier semestre 2020, un Résultat Net Part du Groupe (RNPG) de 428 millions de dirhams (MDH) en baisse de 16% par rapport à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent, ressort-il de ses résultats semestriels au 30 juin 2020.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 1.100 MDH contre 1.243 MDH au 30 juin 2019 et le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 4.016 MDH

contre 4.512 MDH durant le premier semestre 2019.

Taqa Morocco rappelle avoir réalisé avec succès l'émission d'un emprunt obligataire privé de 2,7 milliards de dirhams auprès d'investisseurs qualifiés.

Cette opération lui permet d'optimiser son coût d'endettement et de diversifier ses sources de financement pour accompagner la diversification du mix énergétique au Maroc et en Afrique.

L'IoT, une technologie qui métamorphose notre quotidien

Solution numérique par excellence, l'internet des objets, (IoT pour son acronyme en anglais) est une nouvelle technologie basée sur des objets aux fonctionnalités innovantes et surtout performantes visant à améliorer le confort au quotidien. Elle ouvre un champ très vaste de possibilités pour les utilisateurs pour mieux gérer leur vie personnelle et professionnelle.

Les objets utilisés dits connectés interagissent entre eux et génèrent des données qui sont transférées sur un réseau sans fil sans la moindre intervention humaine. Surveiller sa maison ou son jardin à distance, contrôler son électroménager depuis son smart-

phone, réguler la climatisation de son bureau à des dizaines de kilomètres ou encore savoir si sa voiture est en sécurité ou pas... Ces objets, dont le déploiement est infini, facilitent indéniablement la vie quotidienne et couvrent l'ensemble de ses aspects.

Les technologies IoT, tout comme Internet, tendent à être ouvertes, flexibles et faciles à exploiter, selon l'inventeur de l'expression "Internet Of Things (IoT)" Kevin Ashton, cité dans un rapport de Hewlett Packard (HP). "Vous pouvez, si vous le souhaitez, transformer votre système de navigation IoT en outil capable d'aider les clients à mieux gérer leur parc automobile, à deviner où trouver des places de parking ou à lancer un nouveau service de partage de voitures", relève Ashton.

La plupart des utilisateurs ne cessent de réfléchir aux nouvelles façons d'en tirer profit. Ces objets 2.0 font partie intégrante de notre vie quotidienne qui se numérise jour après jour et y apportent ainsi une dimension encore plus interactive. Ils envahissent les foyers du monde entier à la faveur de leur utilité pratique, technologique mais aussi ludique.

Intégrant l'IoT, les maisons deviennent de plus en plus intelligentes et adaptées aux envies et besoins particuliers de chaque individu. Au réveil, la musique se lance, les volets s'ouvrent, le chauffage se désactive, le lit massage

commence à générer les vibrations, la machine à café se met en marche, tout cela sans que personne n'ait à intervenir. Tout est pilotable et programmé systématiquement.

Les capteurs intégrés dans les pièces de la maison connectée permettent de collecter des données sur leur utilisation et donc réguler automatiquement toutes les installations et d'agir selon les contextes.

La "Smart Home", qui gagne de plus en plus du terrain, peut programmer la température, l'éclairage, diffuser le parfum désodorisant ou la musique d'ambiance mais aussi alerter son propriétaire dès qu'il y a une fuite d'eau ou un risque d'incendie et agir en temps réel. La conception de ce genre d'immobilier peut également comprendre des dispositifs numériques intégrés qui parviennent à économiser les énergies (électricité, eau, gaz...). Ainsi, ce système garantit confort, sécurité et économie d'énergie.

De même, les entreprises, notamment celles opérant dans le secteur industriel, ne peuvent pas s'en passer et en profitent davantage. Elles ont intérêt à utiliser l'IoT non seulement pour prendre le virage de la révolution numérique et digitale que connaît le monde, mais aussi pour gagner en performance sur le marché international.

Les firmes qui mettent en œuvre des systèmes basés sur l'IoT en tirent un avantage concurrentiel



significatif. Cette technologie leur permet, entre autres, d'éviter les pannes, de réduire les coûts (améliorer la performance énergétique...), d'accroître la productivité et améliorer la qualité des produits (contrôler les machines...) et d'optimiser la "Supply Chain" (automatiser les stocks et les commandes...).

Ainsi, pour les entreprises, l'intégration de cette technologie de pointe est devenue incontournable. Elle permet d'ouvrir une voie à de nouvelles possibilités et perspec-

tives de développement et de croissance très importantes.

Or, les données collectées par un objet connecté peuvent être employées autrement. Elles représentent une cible importante pour des mauvais acteurs. Le système de sécurité de ce simple gadget n'est plus une considération optionnelle, il doit être sûr et prouver sa valeur face à des utilisateurs de plus en plus exigeants mais surtout méfiant.

Par Maria Mouatadid (MAP)



La plupart des utilisateurs ne cessent de réfléchir aux nouvelles manières d'en tirer profit

Les opérateurs touristiques de la région de Fès-Meknès se préparent pour le post-covid

Les opérateurs touristiques de la région Fès-Meknès se sont mis en ordre de marche pour préparer la relance du secteur, durement touché par la pandémie du Covid-19.

Entre autres actions, une vaste campagne de promotion touristique de la destination vient d'être lancée, pour prendre fin le 31 décembre prochain.

Un plan d'action a ainsi été mis en place par le Conseil régional du tourisme (CRT) de Fès-Meknès et l'Office national marocain du tourisme (ONMT), dans le cadre de la stratégie nationale de relance touristique, érigeant le secteur en priorité, apprend-on auprès du CRT.

La campagne promotionnelle s'appuiera sur l'affichage (panneaux

implantés dans les points névralgiques des villes de Casablanca, Rabat et Tanger), les supports de presse les plus lus et les stations radios les plus écoutées. Des actions de sponsoring des pages Facebook et Instagram du CRT seront également mises en place, rapporte la MAP.

Sur un autre volet, une trentaine d'artistes-ambassadeurs de la région ont été conviés pour un voyage de promotion touristique du 21 au 25 septembre dans les principales attractions de la région Fès-Meknès. Les médinas de Fès et Meknès, les remparts de la cité idrisside, le site de Volubilis, Moulay Driss Zerhoun, la station thermale Vichy Moulay Yaacoub,

Ifrane, Michlifèn et Cèdre Gourou sont au programme.

Cette action sera suivie d'un autre voyage, prévu du 16 au 18 octobre prochain, ciblant les "influenceurs et agents de relations publiques".

Autre composante-phare du plan d'action, le CRT travaille sur un vaste chantier de transformation digitale des établissements d'hébergement touristique de la région Fès-Meknès.

L'objectif est de donner une visibilité à tous les établissements hôteliers (Riads et maisons d'hôtes touristiques, hôtels, gîtes) et leur permettre de recevoir des réservations en direct sans avoir à verser des commissions.

Ce travail consiste en la conception et la mise en ligne de sites webs pour les établissements hôteliers de la région Fès-Meknès, l'équipement des sites des hôtels de moteurs de réservations directes, la formation et l'accompagnement des établissements hôteliers sur la gestion des CMS (Content Management System) et l'insertion des modules de réservations individuelles au niveau des applications mobiles (visitesmeknes) sur app store et play store. Cette application, téléchargeable gratuitement, est déjà disponible et sera traduite en plusieurs langues.

Le Conseil régional du tourisme s'équipe également d'une centrale de réservation directe et

sans commission disponible en ligne, offrant aux visiteurs la possibilité de découvrir toute l'offre hôtelière de la région et ses 9 provinces (<https://reservation.visitesmeknes.ma>).

Cette centrale, relève-t-on, permet aussi aux professionnels de diversifier leurs canaux de distribution vers un canal sans commissions et de réduire aussi leur dépendance aux agences de voyages en ligne (OTAS).

Sur cette plateforme, le client peut découvrir et consulter plusieurs offres. Pour le paiement et les conditions d'annulation, chaque hôtel est libre de pratiquer la politique commerciale qui correspond à sa stratégie.

Coup d'envoi du Festival national d'Al-Aita à distance

Le coup d'envoi du 19ème Festival national d'Al-Aita, une édition organisée à distance cette année, en raison de la propagation de la pandémie de la Covid-19, a été donné mardi. La cérémonie d'ouverture de cette manifestation culturelle et artistique a été marquée par une présentation sur cet art ancestral, ses racines historiques et ses différents genres et styles disséminés à travers le Royaume.

Des témoignages d'acteurs associatifs, de pionniers de ce genre artistique et des enseignants chercheurs du patrimoine ont mis en exergue le rôle de ce festival dans la richesse du patrimoine culturel immatériel dans la province de Safi et au Maroc en général.

Dans une allocution à cette occasion, le directeur régional de la Culture à Marrakech-Safi, Azouz Boujamid, a mis en relief la position éminente de ce festival dans la carte nationale des manifestations culturelles organisées par le ministère de tutelle, tout en mettant l'accent sur la richesse du patrimoine culturel immatériel dans la province de Safi et au Maroc en général.

Dans ce cadre, il a souligné que l'organisation à distance de ce festival a été dictée par cette conjoncture exceptionnelle que traverse le Royaume en raison de la pandémie du coronavirus, ainsi que par le souci de respecter scrupuleusement, les mesures préventives adoptées par les autorités compétentes. Dans ce contexte, il a noté que cette 19^e édition a recours aux nouvelles technologies de communication pour garantir une diffusion très large de ce legs artistique, aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger, et d'engager un dialogue culturel et interculturel efficace à même de permettre



la recherche des racines du passé de cet art pour les projeter sur les besoins du présent et les exigences du futur. M. Boujamid a, en outre, mis l'accent sur la nécessité de mettre en place une stratégie à même de préserver et de promouvoir cet art ancestral dans ses différentes formes.

Organisée par la direction provinciale de la Culture de Safi avec le soutien de la Direction régionale de la culture de la région Marrakech-Safi, la 19^e édition du festival national d'Al-Aita vise à maintenir l'action culturelle et sa continuité dans la Cité de l'Océan et de mettre le point sur l'importance de la promotion et la valorisation de cet art, en tenant compte de la richesse de ses styles.

Il s'agit également de faire valoir son rôle dans la préservation et la valorisation du patrimoine immatériel en tant que composante d'un système in-

tégré de développement économique et social, ce qui participe à la préservation des composantes du patrimoine musical dans sa particularité régionale tant au niveau de la qualité de la recherche que de la documentation. Les organisateurs ont concocté un programme riche et varié en dépit de la conjoncture exceptionnelle que traverse le Maroc et le monde. Ainsi, le festival tentera de relater les moments les plus forts des précédentes éditions. Cette nouvelle édition est l'occasion également de diffuser les performances des groupes de jeunes qui ont participé au concours de l'Aita qui a eu lieu du 21 juillet au 5 septembre 2020 et dont l'objectif consiste, entre autres, à assurer la pérennité de cette expression artistique à travers les générations et la préservation de ce patrimoine artistique ancestral, en encourageant les jeunes à porter le flambeau de cet art.



Facebook.com/البيضة

Ainsi, des artistes seront invités à exposer et à mettre en lumière leurs expériences et créations.

Au menu de cette manifestation éclectique figurent également l'organisation d'une conférence autour de la thématique : "Une pause de réflexion sur le festival d'Al-Aita", avec la participation attendue d'un aréopage de professeurs et d'experts dans le domaine. Les festivaliers seront, en outre, au rendez-vous avec une seconde conférence sur "Al-Aita et son ouverture sur les musiques du Monde", avec la participation d'un certain nombre d'artistes confirmés jouissant d'une grande notoriété artistique au niveau international. Deux Masters-Class sont également prévus, dont le premier porte sur "l'anthologie d'Al-Aita" avec l'artiste Ibrahim El Mzanad, et le second porte sur "la mondialisation d'Al-Aita avec l'artiste Sakina Fahsi.

Masques, Black Lives Matter, Liban: la Fashion week de Milan, reflet de 2020



Jusqu'à la dernière minute, pandémie oblige, certaines maisons ont hésité: défiler en public ou pas? Un tiers vont finalement relever le défi pour une Fashion week milanaise qui sera le reflet de 2020, avec un hommage au Liban et à Black Lives Matter. Après Londres et New York, le coup d'envoi de cette Semaine de la mode italienne, qui s'annonce très dense, a été donné mercredi par Missoni. La maison italienne, connue pour ses explosions de couleurs, y présente sa nouvelle collection de manière virtuelle, comme 41 autres griffes, sur les 64 défilés homme et femme printemps/été 2021 programmés jusqu'à lundi prochain. C'est également le cas de Moschino, Versace, et Prada, qui dévoilera, dans un show très attendu, la première collection de Raf Simons conçue en tandem avec Miuccia Prada.

Sites internet, chaînes Youtube et réseaux sociaux... Les marques utiliseront divers canaux de communication pour diffuser leurs défilés. Giorgio Armani a choisi, lui,

de le faire samedi soir en prime-time sur la chaîne de télévision italienne La 7. Vingt-deux autres maisons ont en revanche fait le pari de la présence d'un public, à l'image de Fendi, Dolce & Gabbana, Etro, Ferragamo ou Max Mara. Et ce malgré les difficultés liées aux règles de distanciation physique imposées par la pandémie, mais aussi aux changements de dernière minute, comme ces tests coronavirus rendus obligatoires pour tous les voyageurs arrivant de Paris en Italie. "Organiser un défilé en public en ce moment est un vrai casse-tête", confesse-t-on dans les coulisses d'une grande maison de mode.

"Le nombre de places a été drastiquement diminué et le « seating » (l'attribution des sièges aux journalistes, "influenceurs" et acheteurs), qui est déjà en temps normal un vrai « tetriss » diplomatique et politique, nous fait nous arracher les cheveux. On ne veut froisser personne mais on n'a pas assez de place pour tout le monde".

Certes, les Chinois, Coréens ou Américains, interdits de voyage vers l'Europe, libéreront des places stratégiques. Mais leur absence marque aussi la poursuite de la crise du secteur, malgré de nets signes de reprise en Chine ces derniers mois. Le chiffre d'affaires de la mode italienne a chuté de 30% au premier semestre 2020, avec une contraction marquée au deuxième trimestre. Pour les "happy fews" qui assisteront physiquement aux shows, le rituel comprendra thermoscanner à l'entrée, lavage de mains et masque. De quoi rendre le selfie devant le podium moins sexy que d'habitude.

Les maisons croisent les doigts pour que la circulation relativement maîtrisée du virus en Italie ne s'emballer pas (le pays recense environ 1.300 nouveaux cas par jour, bien en dessous de la France par exemple), afin de n'être pas contraintes de changer de stratégie au dernier moment, comme ce fut le cas en février avec la décision de Giorgio Armani de défilé à huis clos.

Des manuscrits de Georges Brassens adjugés cinq fois leur estimation



Vingt-deux manuscrits originaux du chanteur français Georges Brassens ont été adjugés aux enchères à Paris devant une salle bien remplie pour un total de 377.650 euros frais inclus, soit cinq fois leur estimation globale, a annoncé la maison de ventes Artcurial. Neuf préemptions ont été exercées lors de cette vente qui a fait l'objet d'une belle bataille d'enchérisseurs. 100% des lots ont été vendus, a précisé Artcurial mardi. Il s'agissait de manuscrits provenant de la succession de Fred Mella, ténor et soliste des Compagnons de la Chanson, mort en 2019, qui était un ami proche du chansonnier sétois. Ce sont les documents de la fa-

meuse "Supplique pour être enterré à la plage de Sète" qui ont remporté le plus haut prix à 54.600 euros, frais inclus, soit plus de 36 fois leur estimation. Le manuscrit du "Vieux Léon" a atteint 36.400 euros, suivi par la chanson intitulée "Le 22 septembre" (35.100 euros) et par "Les Deux Oncles" (23.400 euros).

La soirée avait démarré en musique avec un concert des chanteurs du "Hall de la Chanson" qui interprétaient certains des morceaux mis en vente: une avant-première de leur spectacle Brassens, "la mauvaise herbe", programmé en novembre.

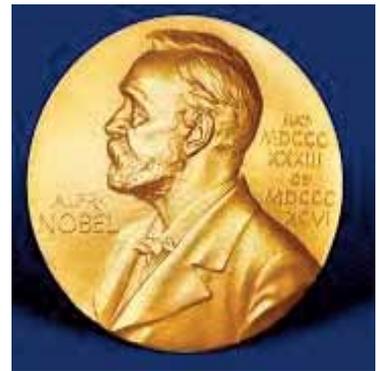
Le long processus créatif et perfectionniste de l'artiste - parfois jusqu'à qua-

tre ans pour la version définitive d'une chanson - a été mis en lumière lors de la dispersion de cette collection: recherches de vers, retouches, listes de mots d'un même champ lexical, ébauches de rimes, abandon puis réutilisation d'un vers. Les archives municipales et la médiathèque de l'agglomération de Sète (sud-est), ville de Brassens, ainsi que la Bibliothèque Nationale de France (BNF) sont à l'origine des préemptions. La BNF a préempté "le Vieux chêne" et un ensemble de 74 pages de manuscrits pour "Le Blason". "J'ai adjugé l'âme d'un poète dans une salle comble, recueillie mais explosive", a résumé Hervé Poulain, le commissaire-priseur.

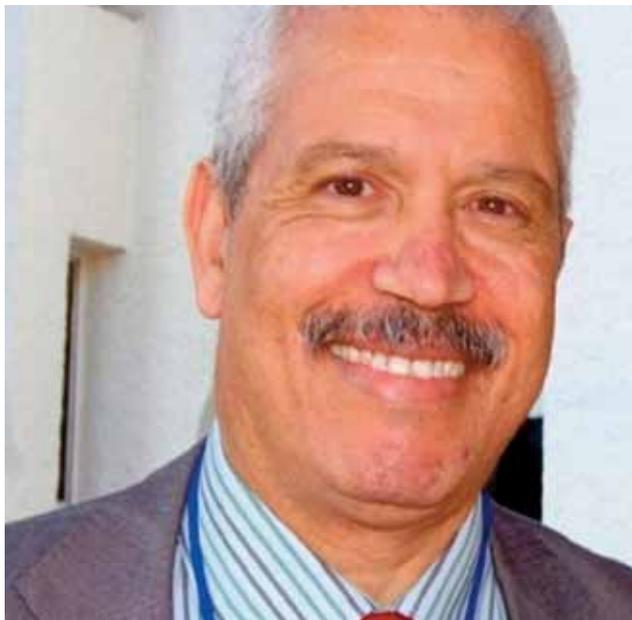
Bouillon de culture

Cérémonie de remise des Nobel

Pour la première fois depuis la Seconde guerre mondiale, la cérémonie physique de remise des Nobel le 10 décembre à Stockholm est annulée à cause de la pandémie de Covid-19, et celle du prix de la paix à Oslo forcée à une cure de minceur, ont annoncé mardi leurs organisateurs. L'idée est que les médailles et les diplômes soient remis aux lauréats de façon sûre dans leurs pays de résidence, très probablement avec l'aide d'ambassades et des universités des lauréats", a expliqué la Fondation Nobel, basée dans la capitale suédoise. Attribués début octobre, les prix sont traditionnellement remis le 10 décembre - date anniversaire de la mort du créateur suédois des prix Alfred Nobel (1833-1896) - à Stockholm (Médecine, Physique, Chimie, Littérature, et le plus récent prix d'Économie) ainsi qu'à Oslo (Paix). "La dernière fois qu'il n'y a pas eu de cérémonie à Stockholm, c'était en 1944", durant la Seconde Guerre mondiale, a expliqué à l'AFP Gustav Källstrand, l'historien de la Fondation Nobel. "Même s'il y aura tout de même une cérémonie numérique cette année", a-t-il souligné. Une cérémonie télévisée est en effet prévue à Stockholm, en l'absence des primés qui recevront leur prix à distance. Le nom des lauréats des différents prix seront eux bel et bien annoncés aux dates prévues, entre les 5 et 12 octobre, selon la Fondation.



Parution d'un ouvrage sur la gestion de la diversité culturelle en méditerranée



La "gestion de la diversité culturelle dans la région méditerranéenne" est l'intitulé d'un nouvel ouvrage collectif qui vient de paraître, sous la direction du chercheur marocain Moha Ennaji. Publié en anglais par "Cambridge Scholars Publishing" au Royaume-Uni, la publication de 172 pages traite de l'impact de la diversité culturelle sur le Maghreb et l'Europe du Sud et de l'importance de sa gestion de manière efficace. Parmi les thématiques abordées, figurent la culture amazighe, l'islam, la migration et le rôle des politiques dans l'intégration des minorités.

Le nouvel ouvrage, qui comprend onze chapitres motivés par l'intérêt grandissant pour les études culturelles et la diversité, explore les différents aspects des cultures méditerranéennes dans une perspective sociologique et comparative. Selon Moha Naji, qui enseigne notamment à l'université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès, l'un des principaux objectifs de cet ouvrage est de discuter d'une approche intégrée du rôle du dialogue interculturel et interreligieux dans la consolidation de la paix, de la modernité et de la démocratie, laquelle met l'accent sur la dimension humaine et sociale, car au cœur de la question de la culture il y a une dimension humaine et socio-économique.

Le livre vise également à approfondir les

connaissances sur les cultures du Maghreb et leurs relations avec l'Europe et à souligner l'importance d'une bonne gestion de la diversité culturelle pour la démocratie et la paix avec un accent sur l'Afrique du Nord. Il tente aussi de dévoiler l'impact positif du multiculturalisme sur la modernité, le développement durable et la préservation du patrimoine et met en évidence l'impact positif de la diversité et de la modernité sur le développement social et culturel.

Le livre vise à souligner le rôle historique, social et culturel de l'alliance des cultures et religions méditerranéennes pour la paix, outre l'examen des différentes facettes de la culture amazighe et de la culture maghrébine en général.

Le nouvel ouvrage focalise de même sur la communication culturelle et le rôle de la culture dans l'établissement de stratégies cohérentes pour consolider le dialogue interculturel, la cohésion sociale et la culture démocratique.

Des experts marocains et internationaux ont contribué à ce livre : Jean de Ruiter, Ines Kohl Khedija Arfaoui, Johan Goud, Bouhayna Ben Kridis, Mohamed Yachouli, Anna Jabobs, Alberto Tonini, Keith Martin, Deborah Martin Erickson, Kevin Dwyer, Fatima Sadiqi et Moha Ennaji.

Horizons

L'avenir éclairé par l'histoire

La crise comme facteur motivant au développement

L'Etat marocain et l'histoire des épidémies

Dans le parcours des Etats et des sociétés, face à des crises d'urgence, il n'y a pas de plus fort et de plus profond que le rappel conscient des faits et des événements passés en vue de dégager les leçons de l'histoire proche et lointaine. Avec les succès qu'elle mémorise et les échecs qu'elle enregistre, l'histoire humaine s'impose dans la recherche des solutions aux équations politiques et la résolution des problèmes économiques, sociaux et culturels.

Cependant, le retour à l'histoire ne signifie pas la reconquête d'un passé perdu ou la recherche des recettes prêtes, mais plutôt un acte pour mener une analyse approfondie des problèmes rencontrés. L'objectif étant de bien comprendre les leçons tirées des expériences historiques similaires afin de trouver de nouvelles réponses tenant compte du changement des conditions et du temps. En réalité, puisqu'on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve», comme l'admet Héraclite, le pionnier de la notion du changement constant, l'esprit humain ne peut rester statique. Il est quasiment impossible d'adopter la même logique et la même approche pour faire face aux phénomènes et aux catastrophes fréquentés face à une dynamique historique qui s'impose dans la gestion des crises.

Néanmoins, les éclairages de l'histoire restent, dans des faits similaires ou convergents, indispensables pour tout gestionnaire de crise qui cherche

à ne pas répéter les erreurs du passé, ou à développer sa performance pour être anticipative et efficace.

Dans une large mesure, ce propos s'applique à l'expérience de l'Etat marocain face aux catastrophes naturelles et aux crises sanitaires, et nous l'avons mis à l'esprit en analysant la situation actuelle du Maroc, comme tous les pays du monde, en raison de la propagation de la pandémie de «Covid-19». Tout au long de son parcours historique depuis sa création, l'Etat marocain a été confronté à de multiples contraintes politiques, économiques et sociales, qu'il a su dépasser grâce au comportement réformiste qu'il a adopté de temps à autre.

Il a également souffert de phénomènes naturels violents, d'épidémies et de famines cruelles qu'il a réussi à chaque fois à surmonter malgré ses terribles complications qui ont raté les nombreuses opportunités de progression rapide du Maroc dans l'échelle du développement économique et social. Il s'agit d'un bilan historique riche en leçons en matière de lutte de l'Etat marocain contre les ambitions des ennemis, les menaces des troubles, la férocité des épidémies et la violence de la nature.

Ce bilan est également lié à un cumul très significatif des approches adoptées par l'Etat marocain pour résoudre ce type de conflit historique, que le politique et le penseur doivent prendre en considération dans la gestion de la crise actuelle et des crises éventuelles à travers une vision plus réaliste et ambitieuse.

Approchant ce bilan, l'historien

Germain Ayache affirme (dans son mot introductif de l'ouvrage publié en arabe «Histoire des épidémies et des famines au Maroc aux XVIIIe et XIXe siècles» réalisé par Mohamed Al-Amin Al-Bazzaz): «Ce qui est surprenant à cet égard, c'est que le peuple marocain a réussi à survivre malgré ces catastrophes graves et fréquentes. En effet, il avait réalisé, malgré sa faiblesse, depuis l'époque des Almohades au XIIe siècle, un niveau d'organisation et de cohésion qui a été préservé plus tard.

L'Etat s'efforce d'atténuer l'impact des pandémies.» Ainsi, le rôle de l'Etat était présent pour absorber les effets épidémiologiques catastrophiques durant les différentes périodes historiques, et c'est le rôle que l'Etat a joué aujourd'hui pour lutter contre le «Covid-19» sous une forme efficace et plus avancée qui reflète les progrès de l'Etat marocain lui-même.

La différence entre le passé et le présent est de nature fondamentale, car, outre les différents mécanismes et moyens de faire face aux pandémies, la nette différence entre hier et aujourd'hui réside dans les estimations politiques et la perception par l'Etat de son rôle dans la gestion des crises. En toute objectivité, on peut dire que le Maroc a réussi, sur la base de ses expériences historiques successives face aux crises sanitaires et naturelles, à passer de l'Etat passif à l'Etat actif, de l'Etat influencé à l'Etat initiateur: c'est-à-dire d'un Etat exposé à la crise et qui agit pour s'adapter à ses effets à un Etat qui anticipe la crise et prend l'initiative pour dépasser ses complications.

Le choix de la modernisation et la nécessité du progrès scientifique

Grâce aux décisions Royales anticipatives, le rôle de l'Etat dans la gestion de la crise du «Covid-19» a été déterminant car il a pu mobiliser toutes les composantes de la société pour imposer l'état d'urgence sanitaire, ce qui a permis de préserver les pertes humaines à leurs plus bas niveaux par rapport aux pertes massives dans plusieurs pays européens (Italie, Espagne, France, Royaume-Uni, ...). Cela nous pousse à revoir la conclusion de l'historien Mohamed Al-Amin Al-Bazzaz auquel il est parvenu dans son ouvrage précité. Ladite conclusion indique que l'Europe – depuis la peste noire au milieu du XIVe siècle – a appris à faire face aux épidémies grâce à la croissance économique et sociale qu'elle a réalisée, pendant que le Maroc est resté impuissant face à ces épidémies inhibant son potentiel de croissance. Les faits révélés par la pandémie de «Covid-19» ont réfuté cette tendance dans l'analyse historique, et même douté que les progrès scientifiques aient progressivement permis à l'Europe de comprendre le mécanisme des épidémies et de développer des moyens de prévention, comme le confirme l'historien.

La seule observation historique de Mohamed Al-Amin Al-Bazzaz, qui appelle à la contemplation, est que la pensée scientifique au Maroc était enracinée dans la tradition et que les savants, au sens religieux, niaient l'existence de l'infection et contestaient la légitimité de sa prévention.





Il faut rappeler, ici, le fait que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans son discours réalistes à l'occasion du 67^{ème} anniversaire de la révolution du Roi et du peuple (jeudi 20 août 2020), regrette le nombre élevé des contaminés après la levée de la quarantaine pour plusieurs raisons, d'autant que certains prétendent l'absence d'épidémie.

À ce niveau, l'alternative serait l'adoption de l'Etat du choix de la modernisation à tous les niveaux, en particulier la modernisation des structures intellectuelles qui assurent la consolidation de la pensée scientifique et critique au sein de la société. Un tel choix qui permet le dépassement de la pensée traditionnelle associée, en plusieurs cas, à des formes de tromperie, de mythe et de déni des faits scientifiques. En effet, l'urgence est non seulement l'institution de l'Etat providence renforçant son intervention dans les domaines sociaux stratégiques (éducation, santé, protection, ...), mais aussi l'instauration d'un Etat « scientifique », ou l'Etat des connaissances scientifiques, à travers l'élaboration d'une politique publique globale rendant la science un mécanisme primordial dans le processus du changement sociétal.

La crise comme facteur motivant au développement

En visant la modernisation de la société, il est impératif de rompre avec la remarque historique de Mohamed Al-Amin Al-Bazzaz selon laquelle les famines et les épidémies ont contribué, périodiquement, à la récession économique et à l'isolement social (naturellement évident), et qu'elles faisaient partie des freins au développement car elles n'ont pas permis au Maroc d'hier les conditions propices au décollage économique. Pour dépasser ce fait historique, le Maroc d'aujourd'hui doit être capable de transformer l'épidémie actuelle d'un obstacle à la croissance en une incitation

au développement. L'Etat doit saisir cette période de crise, notamment avec la deuxième vague de l'épidémie, pour revoir ses priorités et ses politiques publiques, et accélérer le rythme des réformes nécessaires, surtout dans un contexte favorable marqué par l'élaboration d'un nouveau modèle de développement, le renforcement des infrastructures de base, et l'initiation effective de réformes sociales sans précédent. Cependant, la tendance à un développement global et durable n'est possible qu'à travers des institutions capables de soutenir les différentes transformations sociales, y compris la transformation sociale. Etant donné que le développement social exige la présence d'institutions efficaces, l'Etat est appelé à assurer une réforme institutionnelle régulière basée sur une architecture institutionnelle bien définie qui permet la concrétisation des priorités politiques, économiques et sociales. La réforme institutionnelle est, donc, un point d'entrée majeur pour entreprendre les différentes réformes économiques, sociales, culturelles et environnementales. Elle représente une condition préalable au succès de toutes les réformes puisqu'elle permet l'émergence des structures fortes et des élites qualifiées qui parviennent à la gouvernance et à l'efficacité institutionnelle. Il est donc nécessaire que cette réforme soit encadrée par une vision cohérente de ce que devraient être les institutions élues (réforme électorale) et les institutions étatiques intervenant dans le domaine économique, social et culturel (réforme administrative). S'il est naturel que la réforme du système politique et électoral exige un débat politique public, il est très utile que ce dernier contribue à l'élaboration des pistes de réforme institutionnelle administrative qui ne doit pas être isolée dans un champ purement technique.

La performance des institutions publiques, dans le secteur économique et finan-

cial, ainsi que dans les secteurs sociaux et culturels, est liée à l'aspect politique puisqu'elle assure la mise en œuvre des politiques publiques élaborées selon le choix de l'acteur politique. En outre, les institutions jouent un rôle essentiel dans l'accélération de la croissance économique et la promotion du développement social, comme le prouvent les chercheurs et les analystes de la nouvelle économie institutionnelle.

Tenant compte des répercussions de la crise épidémique, la réforme des institutions publiques s'impose pour faire face aux problèmes existants : la multiplicité des structures, l'incohérence des missions et des attributions, le croisement des programmes et des projets, et la dispersion des ressources financières. Ce diagnostic a été évoqué plusieurs fois dans les discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et a été détaillé dans un ensemble de rapports nationaux (Conseil supérieur des comptes, Conseil économique, social et environnemental, Bank Al-Maghrib, Haut-Commissariat au plan, ...). Cela nécessite de remédier aux défaillances institutionnelles, en particulier leur multiplicité excessive et les graves tensions qui en résultent en raison des affrontements des pouvoirs, des chevauchements de tâches et des intersections d'activités. Au lieu que la pluralité des institutions soit un catalyseur pour enrichir l'action publique et améliorer la création d'idées et d'initiatives, elle est devenue un obstacle à la convergence des politiques publiques et au développement de l'activité publique, conduisant ainsi à la faiblesse de la légitimité institutionnelle. C'est le cas dans plusieurs secteurs dont les programmes sont éparpillés entre différents départements ministériels et institutions publiques, tels que le développement humain, l'action sociale, le soutien au monde rural, les affaires des Marocains du monde, etc. Il semble donc nécessaire d'adopter une nouvelle logique institutionnelle basée sur le groupement

des structures, l'intégration des politiques et la concentration des missions.

Avec ce type de réforme, il est possible d'assurer l'efficacité de la performance institutionnelle afin de soutenir le décollage économique et le développement durable en fonction des données et des priorités révélées par la crise épidémique, notamment la mise en place d'un système social équitable et la concrétisation de la justice sociale et territoriale. Cette transformation sociale ne sera traduite en réalité que si l'acteur politique perçoit les leçons de l'histoire: histoire des troubles sociaux et des catastrophes naturelles, en vue d'avancer vers un avenir qui sera marqué par un modèle de développement orienté vers le social. Il n'est pas difficile pour notre pays qui a pu, malgré les moyens modestes, maîtriser la première vague de la pandémie de «Covid-19», d'accroître son emprise à affronter la deuxième vague afin de préparer les bonnes conditions d'édification du nouveau modèle de développement social. Il suffit de bien saisir la notion du «contrat national» que Sa Majesté le Roi a cité dans son dernier discours à l'occasion de la Fête du Trône (mercredi 29 juillet 2020), pour que nous puissions renforcer la cohésion au sein de notre pays sur la base des principes de la liberté, de la justice et de la solidarité.



Par Ahmed El Aked

Chercheur en communication et analyse de discours, Membre du Conseil national de l'USFP et Coordinateur de la Commission économique, sociale et environnementale.

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة الحسن الأول
UNIVERSITÉ HASSAN I^{er}

LA PRESIDENCE

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Université Hassan I^{er} de Settat annonce un Concours pour le Recrutement d'un (01 poste) cadre Technique (Session 25/10/2020), au profit de L'Ecole Supérieure de l'Éducation et de la Formation.

Établissements	Grade	Spécialités	N.P	Adresses
Ecole Supérieure de l'Éducation et de la Formation Berrechid	Technicien 3ème Grade	Technique de secrétariat de direction	01	Présidence de l'université Hassan I ^{er} Settat Complexe universitaire Km 3 route de Casablanca B.P 539 Settat Tél:0523721275/76 Fax:0523721274

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire sur le site suivant E-concours.uh1.ac.ma. Le dernier délai d'inscription sur le site précité est le 09.10.2020.

Conditions de participation :

Ce recrutement est ouvert aux candidats marocains, ayant l'âge réglementaire pour participation au concours, titulaire des diplômes dans la spécialité demandée.

Pour les techniciens 3^{ème} grade.

Le diplôme de technicien spécialisé délivré par les établissements de formation professionnelle créés selon le décret n. 2.86.325 du 9 Janvier 1987 ou tout diplôme équivalent selon les dispositions réglementaire en œuvre selon le décret n. 2.12.90 du (30 Avril 2012) Il a également été changé et complété.

Dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engageant à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement concerné avant de passer l'examen oral.

1. Demande de candidature adressée au directeur de l'Ecole Supérieure de l'Éducation et de la Formation ;
2. Autorisation de l'Administration pour les candidats fonctionnaires ;
3. Une copie certifiée conforme du diplôme demandé ;
4. Un curriculum vitae du candidat ;
5. Une copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale ;

N.B : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 10.10.2020

La liste des candidats admis pour les épreuves Ecrites et Orales sera publiée sur :

- Le portail de l'emploi public : www.emploi-public.ma,
- Le site web suivant : E-concours.uh1.ac.ma

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer les examens.

N° 7473/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
Direction Régionale de l'Agriculture Du Souss-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° 25/2020/DPA/TZ/SMOP
(SEANCE PUBLIQUE)

(Réservé à la petite et moyenne entreprise nationale)

Le Jeudi 22 Octobre 2020 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'Aménagement hydro-agricole relatifs à la réhabilitation des périmètres de petite et moyenne hydraulique à travers la C.T d'Alfella Ighir, Cercle de Tafraout, Province de Tiznit, répartis en 3 lots séparés :

Lot n°1 : Travaux d'Aménagement hydro-agricole à travers la vallée d'Ait mansour C.T d'Alfella (1^{ère} Tranche).
Lot n°2 : Travaux d'Aménagement hydro-agricole à travers la vallée d'Ait mansour C.T d'Alfella (2^{ème} Tranche).
Lot n°3 : Travaux d'Aménagement hydro-agricole à travers la vallée d'Ait mansour C.T d'Alfella (3^{ème} Tranche).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot n° 1 : 50.000,00 (Cinquante mille dirhams)
Lot n° 2 : 50.000,00 (Cinquante mille dirhams)
Lot n° 3 : 50.000,00 (Cinquante mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot n° 1 : 2.420.160,00 (Deux millions quatre cent vingt mille cent soixante dirhams)
Lot n° 2 : 2.451.120,00 (Deux millions quatre cent cinquante et un mille cent vingt dirhams)
Lot n° 3 : 2.417.160,00 (Deux millions quatre cent dix sept mille cent soixante dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

* Pour les concurrents installés au Maroc
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

	Secteur	Classe	Qualification
Lot 1	4	4	4.1
Lot 2	4	4	4.1
Lot 3	4	4	4.1

N° 7476/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME
Direction Régionale de l'Agriculture Du Souss-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° 23/2020/DPA/TZ/SMOP
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Lundi 19 Octobre 2020 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de construction de corps de chaussée en revêtement bicoche des pistes rurales, à travers la Province de Tiznit. Répartis en 5 lots séparés comme suit :

Lot n° 01 : Travaux de construction de la liaison routière reliant RP1925 et Douar Tirmtmat sur une longueur de 2+610 km, CT. Tahala, Cercle Tafraout, Province de Tiznit.
Lot n° 2 : Travaux de construction de corps de chaussée en revêtement bicoche de la liaison routière reliant Sidi Ahmed Oumoussa et douar toulag sur 3+600 km., C.T Sidi Ahmed Oumoussa cercle Anezi et Province de Tiznit.
Lot n° 3 : Travaux de construction de corps de chaussée en revêtement bicoche de la liaison routière entre RP1905 et Douar Id taleb sur une longueur de 2+700 km, CT. Thine Aglou, Cercle et Province de Tiznit.
Lot n° 4 : Travaux de construction de la liaison routière reliant les Douars Agni ouchen – Ikhanouf et douar Tagadir sur une longueur de 2+500 km, CT. Tizoughrane, Cercle Azghar, Province de Tiznit.
Lot n° 5 : Travaux de construction de corps de chaussée en revêtement bicoche de la piste rurale reliant douar AGUERD'NSEGDEL ET DOUAR TAKATERI Iere Tranche sur une longueur 3.8 km, C.T IDA OGOUGMAR, cercle Anezi, Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot n° 1 : 100.000,00 (Cent mille dirhams)
Lot n° 2 : 60.000,00 (Soixante mille dirhams)
Lot n° 3 : 100.000,00 (Cent mille dirhams)
Lot n° 4 : 60.000,00 (Soixante mille dirhams)
Lot n° 5 : 100.000,00 (Cent mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot n° 1 : 6.333.066,00 (Six millions trois cent trente trois mille soixante six dirhams)
Lot n° 2 : 3.478.848,00 (Trois millions quatre cent soixante dix huit mille huit cent quarante huit dirhams)
Lot n° 3 : 6.721.674,00 (Six millions sept cent vingt et un mille six cent soixante quatre dirhams)
Lot n° 4 : 4.458.150,00 (Quatre millions quatre cent cinquante huit mille cent quatre vingt dirhams)
Lot n° 5 : 4.994.760,00 (Quatre millions neuf cent quatre vingt quatre mille sept cent soixante dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

* Pour les concurrents installés au Maroc
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

	Branche d'activité	classe	Qualification
Lot 1	7	2	7.2
Lot 2	7	3	7.2
Lot 3	7	2	7.2
Lot 4	7	3	7.2
Lot 5	7	3	7.2

* Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 7474/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME
Direction Régionale de l'Agriculture Du Souss-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° 24/2020/DPA/TZ/SMOP
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Mardi 20 Octobre 2020 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de construction de corps de chaussée en revêtement bicoche des pistes rurales, à travers la Province de Tiznit. Répartis en 5 lots séparés comme suit :

Lot n° 01 : Travaux de construction de la liaison routière desservant Douar Ait Bahmane sur une longueur de 1+ 340 km, CT. Anezi, cercle Anezi, province de Tiznit.
Lot n° 2 : Travaux de construction de la liaison routière entre RR107 au PK 23+300 à Douar AZEMMOUR sur une longueur de 1+000 km, CT. TARSOUATE, cercle Taf raout, province de Tiznit.
Lot n° 3 : Travaux de construction de la liaison routière reliant Douar Lfid à la RP 1007 sur une longueur de 1+800 km, C.T. Arbaa Rasmonka, et la liaison routière desservant Douar Idmalc sur une longueur de 1+600 km, CT. Oujjja, cercle et province de Tiznit.
Lot n° 4 : Travaux de construction d'un ouvrage d'art sur oued Assaka au niveau du douar Assaka Ighcan CT Irigh n Tahala, cercle Tafraout, province de Tiznit.
Lot n° 5 : Travaux de construction de corps de chaussée en revêtement bicoche de la piste rurale reliant douar AGUERD'NSEGDEL ET DOUAR TAKATERI 2ème tranche sur une longueur 3.6 km, C.T IDA OGOUGMAR , cercle Anezi, province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot n° 1 : 25.000,00 (Vingt cinq mille dirhams)
Lot n° 2 : 30.000,00 (Trente mille dirhams)
Lot n° 3 : 50.000,00 (Cinquante mille dirhams)
Lot n° 4 : 25.000,00 (Vingt cinq mille dirhams)
Lot n° 5 : 60.000,00 (Soixante mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot n° 1 : 1.474.968,00 (Un million quatre cent soixante quatre mille neuf cent soixante huit dirhams)
Lot n° 2 : 1.881.096,00 (Un million huit cent quatre vingt et un mille quatre vingt seize dirhams)
Lot n° 3 : 2.527.920,00 (Deux millions cinq cent vingt sept mille neuf cent vingt dirhams)
Lot n° 4 : 1.812.532,80 (Un million huit cent douze mille cinq cent trente deux dirhams 80 Cts)
Lot n° 5 : 3.471.900,00 (Trois millions quatre cent soixante et onze mille neuf cent dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

* Pour les concurrents installés au Maroc
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

	Branche d'activité	classe	Qualification
Lot 1	7	4	7.2
Lot 2	7	4	7.2
Lot 3	7	4	7.2
Lot 4	7	3	7.2
Lot 5	7	3	7.2

* Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 7475/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F Marrakech Sati
Direction Provinciale de Rhamna

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي
والتعليم التقني
أكاديمية براكش ساتي
المديرية الإقليمية لرامنا

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 19/RH/2020/INV
(Séance publique)**

Le 16/10/2020, à 10 heures00 min, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 19/RH/2020/INV

Désignation des travaux	Montant de l'Estimation TTC	Montant cautionnement provisoire
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE SIDI GHANEM A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI GHANEM RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA	8 609 511,60 (Huit million six cent neuf mille cinq cent onze dirhams et soixante centimes)	200 000,00 (Deux cent mille dirhams)

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur plis contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

- * Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.2, Classe 3.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N° 7477/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
Et de la Formation Professionnelle l'enseignement
supérieur et de la recherche scientifique
A.R.E.F Marrakech Sati
Direction Provinciale de Rhamna

المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي
والتعليم التقني
أكاديمية براكش ساتي
المديرية الإقليمية لرامنا

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 20/RH/2020/INV
(Séance publique)**

Le 16/10/2020, à 11 heures00 min, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 20/RH/2020/INV

Désignation des travaux	Montant de l'Estimation TTC	Montant cautionnement provisoire
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAL OULAD IMLOUL A LA COMMUNE OULAD IMLOUL RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE RHAMNA.	13 500 000,00 (Treize million cinq cent mille dirhams)	300 000,00 (Trois cent mille dirhams)

Les dossiers des appels d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine - Bureau des marchés - de la Direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S de RHAMNA, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leur plis contre récépissé dans le bureau des marchés au Service des Affaires Administratives et Financières Constructions Equipements Et Patrimoine ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 12 du règlement de la consultation.

En plus de :

- * Les entreprises installées au Maroc doivent fournir Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant : **Secteur A, Qualification A.2, Classe 2.**
- * Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N.B Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics

N° 7478/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca

المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل واللوجستيك والماء
والتعليم التقني
أكاديمية براكش ساتي
المديرية الإقليمية لرامنا

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°16/2020

Le 22 Octobre 2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual DerbGhalief Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE PRECABLAGE INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE AU NIVEAU DU PROJET DE CONSTRUCTION DU DISTRICT DE POLICE DE MADIOUNA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport, de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20000 Dirhams (Vingt mille DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit cent quatre vingt mille soixante huit Dirhams toutes taxes comprises (880.068,00 DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual DerbGhalief Casablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministère de l'économie et des Finances n° 20-14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau à savoir :

Secteur	Qualifications demandées	classe
K	K1 et K6	3

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual DerbGhalief Casablanca 20102 BP 1774 avant le jour ouvrable précédent la date fixée pour la séance d'ouverture des plis à savoir le 21 octobre 2020 à 10heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de Consultation.

N° 7479/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca

المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل واللوجستيك والماء
والتعليم التقني
أكاديمية براكش ساتي
المديرية الإقليمية لرامنا

**Avis d'appel d'offres ouvert N°061UH2C/2020
(Séance publique)**

Le Vendredi 16/10/2020 à 10h00, il sera procédé, au siège de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca sis 19, rue Tarik Ibnou Ziad – Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**« ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE
POUR LA FACULTE DES SCIENCES BEN M'SIK CASABLANCA »
AU EN QUATRE LOTS :**

Lot n°	Désignation	Montant du cautionnement provisoire en dirhams	Estimation en DHs HT
1	Lot N°1 : Ordinateur de bureau	16.300,00	1 403 040,00
2	Lot N°2 : Serveur et Station de travail (Workstations)	7.000,00	605 448,00
3	Lot N°3 : Imprimantes, Scanner, Clé USB, Disque dur externe et Antivirus	3.000,00	229 231,20
4	Lot N°4 : Ordinateur portable	4.000,00	343 220,88

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au service des affaires économiques et financières de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca à l'adresse suivante : Avenue Cdt Driss El Harti Casablanca. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis auprès du service des affaires économiques de la Faculté des Sciences Ben M'Sik de Casablanca au plus tard le 15/10/2020 à 15h ;
- Soit l'envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont prévues par l'article 06 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

Le délai de dépôt de la documentation et des prospectus techniques expire au plus tard le 15/10/2020 à 15h et doit être déposé auprès du service marché de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca.

N° 7480/PA

AVIS DE TRANSFERT DU SIEGE
MATYSLOG SARL AU
 Au capital de 100 000 Dhs
 Siège social : 75 bd Anfa
 angle rue clos de Provence 9
 ème Etg Appt B 108
 Casablanca
 RC: 433983 – IF: 37523181
 Au terme d'un procès verbal, établi à Casablanca en date du 28 Février 2020, L'associé unique décide en vertu d'une assemblée générale extraordinaire ce qui suit :
 - transfert du siège social de la société « MATYSLOG SARL AU » de 75 bd Anfa angle rue clos de Provence 9 ème Etg Appt B 108 Casablanca, à 20 rue Brahim Nahaj, maarif quartier racine, Casablanca.
 En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts.
 Le dépôt légal est effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 15 Avril 2020 sous le N° 734687.
 Pour avis, le gérant

N° 7482/PA

FIDUCIAIRE: BEL FISC
 136 App. 03 BD. AINE
 CHEIKH BEJAAD
 CONSTITUTION
 « BOUTYEBI OPTIC »
 SARL (A.U)
 Au terme d'un acte sous seing privé du 16/10/2018 à Oued-Zem, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont en suivantes:
 Dénomination: « BOUTYEBI OPTIC » SARL.A.U
 Objet social: - LUNITIER OPTICIEN
 Siège social: N° 313 RUE DES HADDADA OUED-ZEM
 Durée: 99 ans.
 Capital social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100,00 dhs chacune, toutes entièrement libérées à monsieur BOUTYEBI BADREDDINE.
 Gérance: Mr. BOUTYEBI BADREDDINE, gérant pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.
 Le dépôt légal a été effectué au greffe de tribunal de première instance d'Oued-Zem le 17/07/2019 sous le numéro 94. R.C : N° 1029 Oued-Zem

N° 7483/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province d'Essaouira
 Cercle de Tamanar
 Caidat Smimou
 Commune d'Idaouiazza
 Avis d'appel d'offres ouvert
 N 03/C. I./2020
 Le jeudi 22 Octobre 2020 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de président de la commune d'Idaouiazza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
 Travaux d'alimentation en eau potable au douar boumlal tigidt a la commune Idaouiazza province Essaouira.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique concerné il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublic.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Six mille dirhams (6.000,00Dhs).
 L'estimation des coûts des

travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Deux cent soixante-quatorze mille soixante-neuf dirhamsvingt centimes(274.069,20dh).
 Le contenu ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de monsieur le président de la commune d'IDAOUIAZZA.
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 • Soit les envoyés par voie électronique au maître d'ouvrage, conformément à l'arrêté de ministre de l'économie et de finance n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7484/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE LA SANTE
 CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TETOUAN
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 Séance Publique
 N°10/2020
 Le 20/10/2020 à 10 heures,il sera procédé ; dans la salle des réunions du Centre Hospitalier Provincial de Tétouan; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :
 * L'Achat d'Oxygène Médical pour le Centre Hospi-

ta-lier Provincial de Tétouan.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 (Trente Mille Dirhams).
 Le montant d'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 604 800,00DH (SIX CENT QUATRE MILLE HUIT CENT DIRHAMS)(Toutes taxes comprises : TTC).
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés du Centre Hospitalier Provincial de Tétouan
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 7485/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'agriculture

et de la pêche maritime
DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
 DIRECTION PROVINCIALE E DE L'AGRICULTURE DE BENI-MELLAL
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N° 12/2020/ DPA/4/SMOPFPA
 Le 20/10/2020 à 10heures, il sera procédé, dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l' ASSISTANCE TECHNIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE SUIVI ET L'EXECUTION DES PROJETS DANS LA PROVINCE DE BENI MEL-LAL.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Support (Bureau des Marchés) de la D.P.A Rue de Safi Quartier Administratif Béni Mellal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <https://www.marchespublics.gov.ma>
 Le cautionnement provisoire est fixé à : Trente mille dirhams (30 000,00 Dhs).
 L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million Trois cent trente mille cinq cent soixante dirhams TTC (1 330 560.00 dh TTC).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au

bureau précité ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-mellal ;
 - Soit les envoyer par voie électronique sur portail des marchés publics : www.Marchespublics.gov.ma
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
 Les concurrents installés au Maroc doivent fournir en dossier technique une copie certifiée conforme à l'original des certificats d'agrément – domaine d'activité : D9.
 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 7486/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
 REGION DE L'ORIENTAL
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
 DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
 SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N°76/2020/BR
 Le 20/10/2020 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : L'im-

pression et la conception de divers documents et articles pour l'administration de la région de l'oriental.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
 La caution provisoire : 10.000,00 DHS (dix mille dirhams)
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
 Le montant minimum : 249.012,00 DHS (deux cent quarante-neuf mille douze dirhams).
 Le montant maximum : 494.784,00 DHS (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt-quatre dirhams).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son atesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
 • Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 • Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.
N° 7487/PA

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION REGION MARRAKECH-SAFI
 DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT n° : 28/SI/2020

Le 21/10/2020 à 09h, Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale de la formation professionnelle de l'enseignement supérieure et la recherche scientifique à SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix suivant:

N° AO	OBJET	Caution provisoire	Prix d'acquisition des plans	Estimation du maître d'ouvrage	Date et heure d'ouverture
28/SI/2020	TRAVAUX D'EXTENSION DU LYCEE COLLEGIAL AL MANSOUR EDDAHBI A LA COMMUNE RURALE HRARA PROVINCE DE SAFI.	12 000.00 DH (Douze Mille dirhams)	20.00 Dhs (Vingt dhs)	1 181 340.00 Dhs (UN MILLION CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE TROIS CENT QUARANTE DIRHAMS, 0 CTS TTC)	Le 21/10/2020 à 09h

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma et le site web de la direction provinciale de Safi (www.dmensafi.net).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
 -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

*** Pour les entreprises installées au Maroc :** Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Equipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A2	4

*** Pour les entreprises non installées au Maroc :** Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N° 7481/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° : 11/2020/CA

Le 16/10/2020 à 09h00 du matin, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation - région Sous Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : études et la conception de projet architecturale et le suivi des travaux de création de l'internat du lycée collégial Askawn à la CT Askawn, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des Marchés relevant de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à TAROUDANT, ou téléchargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel

maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 6666 666.66 DH (HT) (Quatre Million Six Cent Soixante Six Mille Dirhams Six Cent Soixante Six Mille Dirhams Soixante Six Centimes). Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les dossiers des architectes sont soit :
- déposés, contre récépissé, auprès du bureau des Marchés, service des Affaires Administratives et Financières relevant de la direction provinciale de TAROUDANT.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit déposer, leurs plis, par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- soit remis, séance tenante, au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale du projet en question.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 7490/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FORMATION

PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
:40/2020/INV.

Le 16/10/2020 à 14h00 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation - région Sous Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 40/2020/INV, pour le contrôle technique des études et le suivi des travaux de création de l'internat du lycée collégial Askawn à la CT Askawn, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 90000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Quatre Vingt Dix-Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00 Dhs (Deux

Mille Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 7491/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE

FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
:41/2020/INV.

Le 16/10/2020 à 14 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation - région Sous Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 41/2020/INV, pour études techniques et le suivi des travaux de création de l'internat du lycée collégial Askawn à la CT Askawn, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 90000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Quatre Vingt-Dix-Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 7492/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية الريفية والموارد المائية
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts

Direction Regionale aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du sud
Direction Provinciale aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification d'Essmara

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS
- SEANCE PUBLIQUE -

Il sera procédé dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification d'Essmara à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix suivants :

N° AO	Objet des appels d'offres	Caution provisoire en dhs	Estimation en dhs	Date d'ouverture des plis	Heures
25/2020	TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'ENTRETIEN D'UNE PISTE FORESTIERE RELIANT LES PERIMETRES DE REGENERATION D'ACCACIA RADDIANA SUR 13 KM SIS DANS COMMUNE TERRITORIALE DE SIDI AHMED LAAROUSSI PROVINCE D'ES-SMARA	40 000,00 dhs (Quarante mille dirhams)	845 000,00 (Huit Cent quarante cinq mille quarante dirhams zéro cts) TTC	19/10/2020	10h
26/2020	La réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien d'une piste forestière (FUB) sur 4 km, dans la forêt domaniale de l'oued selwane 1, située dans la Commune territoriale d'Essmara, province d'Essmara	10 000,00dhs (Dix mille dirhams)	279 852,00 (deux cent soixante dix neuf mille huit cent cinquante deux dirhams zéro cts) TTC	19/10/2020	11h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés et de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification d'Essmara ou téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau de comptabilité et des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification d'Essmara
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante: Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification d'Essmara BP 198 Essmara,
- Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux le 08/10/2020, le lieu de rendez-vous est fixé à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts d'Essmara à 11 h00.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°04 du règlement de consultation.

N° 7488/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :42/2020/INV.

Le 16/10/2020 à 15h00min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 42/2020/INV, pour la réception des fonds de fouilles et le contrôle de qualité des matériaux des travaux de création de l'internat du lycée collégial Askawn à la CT Askawn, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 100000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Cent Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité	CQ.1	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7489/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD

AEP des douars relevant des communes territoriales BNI SMIH (en partie) et M'TIOUA à partir du forage JEBHA (province de CHEFCHAOUEN). Lot n°5: Conduites

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTIN°

130DR9/CE/A/2020
La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne le projet :

" AEP des douars relevant des communes territoriales BNI SMIH (en partie) et M'TIOUA à partir du forage JEBHA (province de CHEFCHAOUEN). Lot n°5: Conduites "

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 34320840,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 343 300,00 DH TTC ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD

AEP des douars des Communes Territoriales STEHAT, TIZGANE, TASSIFT, BNI BOUZRA, BNI SELMANE ET BNI MANSOUR (Province de CHEFCHAOUEN). Lot: Travaux d'achèvement du Lot conduite 1.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°131DR9/CE/D/2020
Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à n°6 Rue Melilla, Castilla-Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne : L'AEP des douars des Communes Territoriales STEHAT, TIZGANE, TASSIFT, BNI BOUZRA, BNI SELMANE ET BNI MANSOUR (Province de CHEFCHAOUEN). Lot: Travaux d'achèvement du Lot conduite 1.

Le financement du projet est assuré par L'Agence Japonaise pour la Coopération Internationale (JICA). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 3 000 000,00DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 300 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible

Les dossiers de consultation peuvent être retirés à l'adresse suivante :

Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. - Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse :

<https://www.marchespublics.gov.ma>Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 21/10/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau.

- Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

N° 7494/PC

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD

Acquisition des groupes de pompage au niveau des stations de pompes d'assainissement d'Al Hoceima

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 137DR9/C/AMN/5/2020

Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne: L'Acquisition des groupes de pompage au niveau des stations de pompes d'assainissement d'Al Hoceima

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par l'Agence Française de Développement (AFD), BEI, KfW et UE.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 2 400 000,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 240 000 DH.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord- Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger - Tél: 05- 39 - 32 - 85 - 18/20/25

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

En cas d'envoi du dossier d'appel d'offres par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 11/11/2020 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la division achat de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger - Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 18/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

N° 7495/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD

Entretien et maintenance des équipements des stations d'épuration relevant de la province d'Al Hoceima

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTIN°

138DR9/C/AMN/5/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : l'Entretien et maintenance des équipements des stations d'épuration relevant de la province d'Al Hoceima.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article 1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise

L'estimation du coût des prestations s'élève à 480 000 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 48000,00 DHou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-

Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats)

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 28/10/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics

N° 7496/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD

Prélèvement des échantillons d'eau au niveau des centres rattachés à SPN/3 et à AMN/5.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTIN°

139DR9/C/SPN/3/2020

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne le Prélèvement des échantillons d'eau au niveau des centres rattachés à SPN/3 et à AMN/5.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 240 000,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DHou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.maLes cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 28/10/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics

N° 7497/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTERDE L'INERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 11/2020/INDH

Le 19/10/2020 à 10h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Acquisition de deux véhicules utilitaires pour Dar Tadamousse et Dar Al Amane « Province d'Ifrane »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DBM MG du secrétariat général de la province d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent quatre Vingt Dix Sept Mille Dirhams (297 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la DBM MG du secrétariat général de la province.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voix électroniques. Les catalogues, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la DBM MG du Secrétariat Général de la province d'Ifrane avant le 16/10/2020 à 10 h 00mn (heure limite pour le dépôt des catalogues).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7498/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**

N° 12/2020/INDH

Le 19/10/2020 à 12h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Acquisition de deux véhicules de transport scolaire « Province d'Ifrane ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DBM MG du secrétariat général de la province d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Mille Dirhams (10 000,00 Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Dirhams (594 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la DBM MG du secrétariat général de la province.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les catalogues, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la DBM MG du Secrétariat Général de la province d'Ifrane avant le 16/10/2020 à 12h 00mn (heure limite pour le dépôt des catalogues).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7499/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**

08/2020/BG

Le 19 Octobre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'aménagement au bureau de standard télé-

phonique, bureaux de transmission et cabinet au siège de la province de Khénifra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois mille Dirham (3.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent huit dirhams TTC (199.908,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 7500/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**

09/2020/BG

Le 20 Octobre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'aménagement des blocs sanitaires de la grande salle au siège de la province de Khénifra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux mille Dirham (2.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent trente trois mille trois cent vingt dirhams TTC (133.320,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 7501/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL**

10/2020/BG

Le 21 Octobre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'aménagement des logements administratifs relevant de la Province de Khénifra : logement du Secrétaire Général de la Province, logements du : Pacha ville de M'rirt, Caïd de la 2ème annexe administrative de M'rirt, Caïd Aguelmam Azegza- El Hri, Caïd Tighssaline, Caïd El khab et du Caïd Kerrouchen

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Onze mille Dirham (11.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Sept cent vingt et un mille cinq cent soixante dirhams TTC (721.560,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif

D'OFFRES OUVERT

10/2020/BG

Le 21 Octobre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'aménagement des logements administratifs relevant de la Province de Khénifra : logement du Secrétaire Général de la Province, logements du : Pacha ville de M'rirt, Caïd de la 2ème annexe administrative de M'rirt, Caïd Aguelmam Azegza- El Hri, Caïd Tighssaline, Caïd El khab et du Caïd Kerrouchen

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Onze mille Dirham (11.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Sept cent vingt et un mille cinq cent soixante dirhams TTC (721.560,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif

aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 7502/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**

11/2020/BG

Le 22 Octobre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT A LA RESIDENCE OFFICIELLE PROVINCE DE KHENIFRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également

être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Huit mille cinq cent Dirham (8.500,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent cinquante-neuf mille deux cent dirhams TTC (559.200,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 7503/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة الصويرة
باشوية تمنار
جماعة تمنار

إعلان

عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

لفائدة الموظفين المتمتمين إلى ميزانية جماعة تمنار برسم سنة 2020

تنظم جماعة تمنار يوم الثلاثاء 3 نونبر 2020 على الساعة التاسعة صباحا امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لفائدة الموظفين المتمتمين إلى ميزانية جماعة تمنار المستوفين للشروط النظامية لولوج الدرجات المسجلة بالجدول التالي:

الإطار الأصلي	إطار الترقيعية	شروط ولوج الامتحان	المناصب المتبارى بشأنها	ملف الترشيح
تقني من الدرجة الثانية	تقني من الدرجة الأولى	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المترشحين المتوفرين على 6 سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأصلية إلى غاية 03 نونبر 2020 تاريخ إجراء الاختبارات الكتابية	يحدد عدد المناصب المتبارى بشأنها في حدود 13 في المائة من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	تودع طلبات الترشيح من طرف المعنيين بالأمر شخصيا بمكتب الموارد البشرية بجماعة تمنار في أجل أقصاه 26 أكتوبر 2020
تقني من الدرجة الثالثة	تقني من الدرجة الثانية			
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	يحدد عدد المناصب المتبارى بشأنها في حدود 13 في المائة من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	يحدد عدد المناصب المتبارى بشأنها في حدود 13 في المائة من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية	تودع طلبات الترشيح من طرف المعنيين بالأمر شخصيا بمكتب الموارد البشرية بجماعة تمنار في أجل أقصاه 26 أكتوبر 2020
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية			

مركز الامتحان : قاعة الاجتماعات بمقر جماعة تمنار

N° 7504/PA

OFFICE NOTARIAL
MAITRE EL YAZID
ALAMI HASSANI
PATRIMOINE ET EN-
TREPRISE
CESSION DE FONDS DE
COMMERCE
RC 358110
SIEGE SOCIAL : Casa-
blanca, 180, RUE AIT YE-
FELMANE, HAY
LAAYOUNE
Royaume du Maroc
Ministère de la Justice
Cour d'Appel de Com-
merce
De Casablanca
Tribunal de commerce
De Casablanca
Dossier N° : 129898
Cp n° : 9839

Cession de fonds de com-
merce
Par
Les Héritiers BENDIDI
JAAFAR MOULAY
1- Moulay Mahdi BENDIDI
CNI : BK 234435 RC
441100
2- Jamal Eddine BENDIDI
CNI : BK 133761 RC
441108
3- My Ahmed BENDIDI
CNI : BK 164151 RC
441110
4- Nadia BENDIDI CNI :
BK 69328 RC 441112
5- Souad BENDIDI CNI :
BK 79660 RC 441114
6- Bouchra BENDIDI CNI :
BK 69329 RC 441102
7- Fatima BENDIDI CNI :
BK 216260 RC 441104
8- Keltoum BENDIDI CNI :
BK 43726 RC 441098

9- Mona BENDIDI CNI :
BK 133765 RC 441106
A Monsieur Mohammed
Arbia, CNI : ER808151
La totalité des droits indiv-
vis du fonds de commerce
de tailleur de belles mes-
sures, sis à Casablanca,
Rue Ait Yafalmane, n° 180.
Immatriculé au registre de
commerce sous le N° :
358110
Les oppositions seront re-
çues au secrétariat greffe
du tribunal de commerce
(service du registre de
commerce) dans le quinze
jours au plus tard après la
deuxième insertion.
1 ère : Insertion

N° 7454/PA
« WEB ESTATE SARL »
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du 17-
09-2020 à Casablanca, il a
été constitué une société
SARL ayant les caractéris-
tiques suivantes :
1- La dénomination : «
WEB ESTATE SARL »
2- Siège social : 26, AVE-
NUE MERS SULTAN
APPT 3 ETAGE 1 CASA-
BLANCA
3- L'objet social :
La société a pour objet la
réalisation d'opérations
d'import-export, de com-
mercialisation et de sour-
cing directement ou
indirectement, au Maroc
et à l'Etranger, soit pour
son compte, soit pour le
compte de tiers, concer-

nant tous produits ou ma-
tériels relatifs au do-
maine de :
Etude et conception de
sites internet et autres.
La société peut réaliser
toutes opérations indus-
trielles, commerciales et fi-
nancières, immobilières
ou mobilières, et prendre
des participations directes
ou indirectes dans toutes
opérations financières et
dans toutes entreprises
commerciales ou indus-
trielles mobilières et im-
mobilières, pouvant se
rattacher directement ou
indirectement à l'objet so-
cial et à tout objet similaire
ou connexe pouvant favori-
ser son développement.
4- Capital social : Fixé à
(100.000,00 DH) DH divisé
en (1000) parts sociales, de
100 DH chacune réparti
comme suit :
M. ELGHALI BEN-
MOUSSA : 100.000 DH
Total : 100.000 DH
5- La gérance :
La société est gérée et ad-
ministrée par : Mr . EL-
GHALI BENMOUSSA. Il
est nommé gérant unique
pour une durée illimitée.
6- La durée : 99 années à
compter du jour de sa
constitution définitive.
Le dépôt légal a été effec-
tué au Centre Régional
d'investissement de Casa-
blanca. (R. C N° : 472205).
N° 7455/PA

Annnonce Légale
Constitution d'une SARL
AU
Aux termes d'un acte sous
signes privés enregistré en
date de 22/07/2020 à
Dakhla, il a été établi et
enregistré les statuts d'une
SARL AU ayant les caracté-
ristiques suivantes :
Dénomination « AGRI-
PESCA MAROC » Siège
social : 450 HAY EN-
NAHDA BIR GUEN-
DOUZ
Aoussred capital social
100.000 MAD objet social
import-export, gérant M.
Fayçal LABBAKH.
Dépôt légal N°645/2020 le
26-08-2020 tribunal 1er
instance OUED - EDDA-
HAB, DAKHLA.
N° 7456/PA

Société «KRIFO TRA-
VAUX» SARL/AU
Siège Social: N° 56 Rue 16
Hay Bougdim El Aioun
Sidi Mellouk
Suivant le procès verbal de
la réunion de l'assemblée
générale extraordinaire du
04/08/2020, l'associé de la
société «KRIFO TRA-
VAUX» SARL/AU décide:
- Changement de dénomi-
nation de la société Du
«BEDDOUDOU MOHAM-
MED» SARL/AU A
«KRIFO TRAVAUX»
SARL/AU.
- Augmentation de capital
social du 100.000 Dirhams
A 1.000.000 Dirhams et la
Répartition du capital so-
cial de la société devient
comme suit: BEDDOU-
DOU MOHAMMED CIN

N° FC1779, 1.000.000 Di-
rhams. BEDDOUDOU
MOHAMMED CIN N° FC
1779: 10.000 Parts sociale.
- Ajouter les activités sui-
vantes: Marchand ou Inter-
médiaire Effectuent
Importation et Exportation;
Entrepreneur de la
Construction ou de l'Entre-
tien de Voies de Communi-
cation, Canalisation d'eau,
Egouts; Marchand de Maté-
riel de Micro Irrigation par
Gout à Gout et par Asper-
sion; Mise à jour des statuts
de la société «KRIFO TRA-
VAUX» SARL/AU.
Le dépôt légal a été effec-
tué au tribunal de 1er ins-
tance de Taourirt le
22/09/2020, sous N° 269,
RC n°: 1019.
N° 7507/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUJANT
CERCLE TRAOUJANT
CIADAT FRAYJA
COMMUNE IAIT IGAS

AVIS DE CONCOURS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le président de la commune **IAIT IGAS** annonce que la commune Territoriale **IAIT IGAS** organisera le 10 OCTOBRE 2020 à 10 heures du matin au siège de cette commune un concours d'aptitude professionnelle pour l'année 2020 pour l'accès au grade Adjoint administratif 2^{ème} grade, échelle 7 au profit des fonctionnaires ayant 6 ans d'ancienneté dans le cadre des adjoint administratif 3^{ème} grade, échelle 6 au 31.10.2020

Dossier d'inscription:

- demande pour passer l'examen de compétence professionnel
- une copie de la carte d'identité nationale
- la décision de nomination dans le grade adjoint administratif 3^{ème} grade.

Les demandes doivent être déposées au bureau du service personnel de la commune territoriale **IAIT IGAS** avant le 12.10.2020.

***observation:**
-Les demandes de participation doivent être déposées au service du personnel de la Commune.

N° 7508/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère De L'agriculture Et De La Pêche Maritime,
Du Développement Rural Et Des Eaux Et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture de Béni Mellal

AVIS DE CORRECTION
DE L'AOON° 23/2020/DPA/4/FIDA
Du 14/10/2020 à 10h

Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Beni- Mellal informe le public de la correction de l'AOON° 23/2020/DPA/4/FIDA du 14/10/2020 à 10 H. Objet de Achat de brebis suitées et de béliers de race Timahdite au profit de la femme rurale, Communes Territoriales d'Aghbala, Boutferda, Tizi N'isly et Naour de la Province de Béni Mellal. Dans le cadre du Projet de Développement Rural des Montagnes de l'Atlas (PDRMA). Comme suit :

-L'estimation administrative est de **Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Cinq Mille Dirhams TTC (1 485 000 DH TTC)** au lieu de **Un Million Six Cent Cinq Mille Dirhams TTC (1 605 000.00 DH TTC)**.

-La caution provisoire à produire est de **Vingt Huit Mille Dirhams (28 000 DH)** au lieu de **Quarante Huit Mille Cent Cinquante Dirhams (48 150,00 DH)**.

N° 7505/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI MELLAL

Avis de report de la date d'ouverture des plis
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2020/DPA/4/FIDA
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Directeur Provincial de L'Agriculture de Beni-Mellal informe le public du report de la date d'ouverture des plis de l'appel d'Offres N° 02/2020/DPA/4/FIDA

Objet : Réalisation des travaux de plantations d'amandier prévues dans le cadre du programme de développement rural des montagnes de l'Atlas de la DPA de Beni Mellal en quatre (04) lots : Lot 1 : travaux de plantation de 170 Ha d'amandier dans la commune de Naour Lot 2 : travaux de plantation de 230 Ha d'amandier dans la commune d'Aghbala Lot 3 : travaux de plantation de 50 Ha d'amandier dans la commune de Boutferda/Tizougat - Aït Rbaa Lot 4 : travaux de plantation de 50 Ha d'amandier dans la commune de Boutferda/Tizougat - Aït Ouaghad au 08/10/2020 à 10H au lieu de 30/09/2020 à 10H.

N° 7506/PA



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de GUELMIM, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts indiqués dans le tableau suivant :

N° AO	OBJET	LOTS :	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATIONS DES COUTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRES	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
36/2020/BLDPMENG	ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DES :	Lot 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NEUF (09) CANTINES SCOLAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EG1 ET CQ1 CATEGORIE 4	42 900.00 DHS Quarante deux mille neuf cent dhs	**** DHS	16/10/2020 09h00
		Lot 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EG1 ET CQ1 CATEGORIE 4	25 500.00 DHS Vingt cinq mille cinq cent dhs	**** DHS	
		Lot 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE AU SEIN DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EG1 ET CQ1 CATEGORIE 4	15 000.00 DHS Quinze mille dhs	**** DHS	
37/2020/BLDPMENG	ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DES :	Lot 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUINZE (15) BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EG1 ET CQ1 CATEGORIE 4	42 000.00 DHS Quarante deux mille dhs	**** DHS	16/10/2020 10h00
		Lot 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) BLOCS ADMINISTRATIFS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EG1 ET CQ1 CATEGORIE 4	36 000.00 DHS Trente six mille dhs	**** DHS	
38/2020/BLDPMENG	ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DES :	Lot 1 : TRAVAUX D'EXTENSION D'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI A LA C T IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EG1 ET CQ1 CATEGORIE 4	69 750.00 DHS Soixante neuf mille sept cent cinquante dhs	**** DHS	16/10/2020 11h00
		Lot 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOUTURE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EG1 ET CQ1 CATEGORIE 4	35 700.00 DHS Trente cinq mille sept cent dhs	**** DHS	
39/2020/BLDPMENG	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES :	LOT 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE AU SEIN DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP GUELMIM	[D14, D15, D16]	26 700.00 DHS Vingt six mille sept cent dhs	**** DHS	16/10/2020 12h00
		LOT 2 : TRAVAUX DE SUBSTITUTION DE 72 (SOIXANTE DOUZE) SALLES PREFABRIQUÉES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	[D14, D15, D16]	150 000.00 DHS Cent cinquante mille dhs	**** DHS	
40/2020/BLDPMENG	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES :	LOT 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	[D14, D15, D16]	37 500.00 DHS Trente sept mille cinq cent dhs	**** DHS	16/10/2020 14h00
		LOT 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUINZE (15) BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM	[D14, D15, D16]	51 000.00 DHS Cinquante et un mille dhs	**** DHS	
		LOT 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) BLOCS ADMINISTRATIFS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM	[D14, D15, D16]	45 000.00 DHS Quarante cinq mille dhs 00 cts	**** DHS	
		LOT 4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOUTURE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	[D14, D15, D16]	46 500.00 DHS Quarante six mille cinq cent dhs	**** DHS	

41/2020/BLDPMENG	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES :	LOT 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) TERRAINS DE SPORT AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	[D14, D15, D16]	56 700.00 DHS Cinquante six mille sept cent dhs	**** DHS	16/10/2020 15h00
		LOT 2 : TRAVAUX D'EXTENSION D'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI A LA C T IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	[D14, D15, D16]	85 200.00 DHS Quatre vingt cinq mille deux cent dhs	**** DHS	
		LOT 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DE : LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK BEN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	[D14, D15, D16]	25 500.00 DHS Vingt cinq mille cinq cent dhs	**** DHS	
42/2020/BLDPMENG	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES :	LOT 1 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SIEGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM	[D14, D15, D16]	15 000.00DHS Quinze mille dhs	**** DHS	16/10/2020 16h00
		LOT 2 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SIX (06) SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	[D14, D15, D16]	35 700.00 DHS Trente cinq mille sept cent dhs	**** DHS	
43/2020/BLDPMENG	CONTRÔLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	LOT 3 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	[D14, D15, D16]	33 000.00 DHS Trente trois mille dhs	**** DHS	19/10/2020 09h00
		LOT 4 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SEPT (07) SALLES INTEGRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	[D14, D15, D16]	35 700.00 DHS Trente cinq mille sept cent dhs	**** DHS	
		LOT 5 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'INTERNAT DU LYCEE COLLEGIAL IMAM MALEK RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	[D14, D15, D16]	25 500.00 DHS Vingt cinq mille cinq cent dhs	**** DHS	
		LOT 6 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROIS (03) INTERNATS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUALIFIANT RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	[D14, D15, D16]	33 000.00 DHS Trente trois mille dhs	**** DHS	
		LOT 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NEUF (09) CANTINES SCOLAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	*****	42 900.00 DHS Quarante deux mille neuf cent dhs 00 cts	**** DHS	
44/2020/BLDPMENG	CONTRÔLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	Lot 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	*****	25 500.00 DHS Vingt cinq mille cinq cent dhs	**** DHS	19/10/2020 10h00
		Lot 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DE : LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK BEN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM	*****	15 000.00 DHS Quinze mille dhs	**** DHS	
44/2020/BLDPMENG	CONTRÔLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	LOT 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) BLOCS ADMINISTRATIFS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM	*****	36 000.00 DHS Trente six mille dhs	**** DHS	19/10/2020 10h00
		LOT 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUINZE (15) BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	*****	42 000.00 DHS Quarante deux mille dhs 00 cts	**** DHS	
		LOT 3 : TRAVAUX D'EXTENSION D'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT EL MOUKHTAR SOUSSI A LA C T IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	*****	69 750.00 DHS Soixante neuf mille sept cent cinquante dhs	**** DHS	
		LOT 4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE AU SEIN DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	*****	15 000.00 DHS Quinze mille dhs	**** DHS	

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des Plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4-5-6 des règlements de consultation.

« ELBOCH IMPORT »

Sarl
Siège social : Casablanca,
39 AV LALLA YACOUT 5
ETG APP D.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le : 27/08/2020, les associés de la société «ELBOCH IMPORT » Sarl ont décidés :

1. de céder de 400 parts sociales de Mr. EL BOUCHRI Radouan.

2. Demission de cogérant: Mr. EL BOUCHRI Radouan.

3. Nomination de gérant unique de la société: Mr. DIANI Sofian.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, en date du 22/09/2020 sous le numéro 319 189.

Pour mention et avis.
N° 7511/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 15/09/2020 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: BONINFO S.A.R.L.AU
Siège Social: RDC CITE AL QODS N°378 -MOHAMMEDIA.

Objet : MARCHAND DE FOURNITURE DE BUREAU, PAPIER CARTON ET CONDITIONNEMENT.
Capital Social : 10 000.00 DHS,
Gérance : Mme. OUCHRIF AFAFE

Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 21/09/2020 sous les N°1109 et 26105
N° 7513/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 04/09/2020 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :
D é n o m i n a t i o n :
CONSTRUCTION ET SERVICES INDUSTRIELS(CSI)

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE SKHIRATE-TEMARA
DIVISION BUDGET ET MARCHE
SERVICE MARCHES

Avis d'annulation
De l'appel d'offre ouvert n° 6 / 2020
Le Public est informé que l'appel d'offre ouvert sur offres de prix N° 6 / 2020 prévus le 1 octobre 2020 à 10 H relatif à :
- Travaux De Construction D'une Annexe Administrative à Ain Aouda.
Est annulé.
N° 7518/PA

S.A.R.L.AU
Siège Social: ANGLE AVENUE DES FAR ET RUE D'ALSACE ETG 3 BUREAU 12 -MOHAMMEDIA.

Objet : ENTREPRENEUR DE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE ET DE GENIE CIVIL.

Capital Social : 100 000.00 DHS,
Gérance : M. DILLEJ MOUTAFA

Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 21/09/2020 sous les N°1106 et 26101
N° 7514/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A./S.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°28/2020/BG
Le Vendredi 16 octobre 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : Acquisition de fournitures de bureau au profit de la province el Jadida.

Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de : cinq mille dirhams (5.000,00 dirhams).

- L'estimation des couts de prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de T.T.C: 191.400,00 dhs (cent quatre vingt onze mille quatre cent dirhams)

- Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives /service de comptabilité et marchés au Secrétariat Général de la Province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à

partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé leurs plis avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposés contre récépissé dans le bureau d'ordre

du Secrétariat Général de la Province d'El Jadida.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7515/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION SOUSS MASSA DARAA
PROVINCE DE TAROUDANT
COMMUNE Territoriale IGUIDI

AVIS RECTIFICATIF

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article 19 décret n° 02.12.349 DU 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le Président de la commune IGUIDI avise que les modifications sont introduire dans le dossier d'appel d'offres comme suit :

APPEL D'OFFRE	N° AO	MODIFICATIONS
		Avis d'appel d'offre
Travaux d'aménagement d'un bassin d'accumulation des eaux pour l'irrigation au Douars Tanemagale , COMMUNE Territoriale IGUIDI	08/IG/2020	- Au lieu de 07/IG/2020 : il faut 08/IG/2020

Le dossier d'appel d'offres modifier peut être retiré au bureau du service des marchés de la commune IGUIDI, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

N° 7516/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la sante
Région Laayoune sakia et hammra
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL D'ES-SAMARA



المملكة المغربية
وزارة الصحة
جهة العيون الساقية الحمراء
المركز الاستشفائي الإقليمي
لسمارة

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 02/CHP/2020
(Séance publique)**

Le 20 OCTOBRE 2020 à partir de 11H00, il sera procédé, dans les bureaux du CHP ES-SMARA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'Achat des produits biologiques et chimiques pour Centre Hospitalier Provincial d'ES-SMARA.

N°	Objet	Caution provisoire	Montant de l'estimation	Heure d'ouverture des plis
1	achat des produits biologiques et chimiques	12 000,00 dh	Montant Min : 555.536.40 DH/TTC Montant Max:794.354.40 DH/TTC	11 H 00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés du CHP ES-SMARA.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret précité.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service de Sous Ordonnement du CHP ES-SMARA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse au nom du CHP ES-SMARA.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

La documentation et les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposés dans le bureau des marchés du centre hospitalier provincial es-smara avant le : 19/10/2020 à 14h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 7517/PA



Avis de Concours

Le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ben M'Sik, organise la réouverture du concours de recrutement d'un Administrateur catégorie 2(01 poste).

Spécialité: Informatique » session du 01/11/2020.

Le concours est ouvert aux candidats ayant un diplôme des Etudes Supérieures Approfondies (DESA) ou Diplôme des Etudes Supérieures Spécialisé(DESS) ou Master ou Master Spécialisé ou tout autre diplôme reconnu équivalent.

Dossier de Candidature :

- Une demande adressée à Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences

Humaines Ben M'Sik.

- Deux (02) copies légalisées de la C.I.N.

- Deux (02) Extraits d'acte de naissance récents

- Cinq (05) exemplaires du Curriculum Vitae.

- Cinq (05) exemplaires des Diplômes certifiés conformes aux originaux.

- Copie de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes étrangers.

Les candidats doivent postuler sur la plateforme : <https://econcours.univh2c.ma/>

Dernier délai de dépôt des dossiers de candidature avant le 17/10/2020

N.B. Tout dossier incomplet sera rejeté. Seules les candidatures déposées sur la plateforme citée ci-dessus seront acceptées.

N° 7510PA

Société NOORD ZUID S.A.R.L.

Liquidation
Aux termes d'un acte PV en date du 24/08/2020 AGE de la STE NOORD ZUID au capital de dix mille (10.000,00) dh et dont le siège : HAY ESSALAM RTE AIN BNI MATHAR B 14 N° 40 OUIDJA

Les associées de la STE NOORD ZUID décident :
- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation.
- Examen et approbation du compte de liquidation
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de la liquidation et la radiation totale du registre commerce.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 18/09/2020 sous le N° 1990

N° 7521/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT S.A.R.L
RUE IBN ROCHD
RESIDENCE EL BARAKA
3 ETAGE N° 7 OUIDJA
Tél. 0536689121

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
- Aux terme d'un PV de la décisions de l'associe unique en date de 20/11/2019 l'associe unique de la STE BATIFIT SARL/AU au capital de cent mille (100.000,00) DH, et dont N° RC 24749 ont décidé ,de transférer le siège social de la société de OUIDJA, N 147 KISSARIAT DE BIENFAISANSE ABM à l adresse suivante OUIDJA , RTE 56 LOTS MARJANA RTE D'ALGERIE
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 10/09/2020 sous N°1912

N° 7522/PA

ELITE PACKAGING – SARL AU

Suivant acte sous seing privé en date du 26 Août 2020 à Casablanca, il a été institué une société à responsabilité limitée d'associé unique, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination Sociale : ELITE PACKAGING
Capital social : 100 000 DH
Associé : Mr Seddik Ghzali.
Siège social : 10, Rue Liberté 3ème étage Appt n° 5 Casablanca
Objet : Vente d'emballages.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Gérant : Mr Seddik Ghzali.
La Société est immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le n° 472853.

Le Dépôt a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca sous le numéro : 746781.

N° 7523/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHOURIBGA CERCLE DE BEJAAD CAIDAT DES O. Y ET BENI BATAOU COMMUNE DE BENI ZRANTEL AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 1./2020 (Séance Publique)

Le 28 / 10 /2020 à 11. heures, il sera procédé, dans le Bureau du Président de la Commune de BENI ZRANTEL, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix portant sur les Travaux : D'APPROFONDISSEMENT , D'EXTENSION ET D'EQUIPEMENT DE PUIITS EN PANNEAUX SOLAIRES AUX ZONES SIDI EL BAITAR , CHGAGA ET TAKBALT A LA COMMUNE TERRITORIALE DE BENI ZRANTEL PROVINCE DE KHOURIBGA

Les dossiers d'Appel d'offres peuvent être retirés du bureau technique de la Commune de BENI ZRANTEL, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
- Le cautionnement provisoire est fixé à TRENTE MILLE DIRHAMS (30.000,00 DHS)
- L'estimation du coût des travaux à réaliser s'élève à un montant de : QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX MILLE QUATRE CENT QUARANTE SIX DIRHAMS (490446,00 dhs)
- La date de visite des lieux est fixée le : 14 / 10 / 2020 à 10 h 00 Mn délai de rigueur (rendez vous au siège de la commune avant de sortir sur lieux).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 – 29 et 31 du décret n° 2-12-349 précité Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau technique de la C.R BENI ZRANTEL
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.machéspublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du Décret précité, à savoir :
1) Dossier Administratif comprenant :
- La déclaration sur l'honneur.
- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu .
- En cas de groupement la convention de constitution de groupement
2) Dossier technique com-

prendant :

- une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent
- les attestations ou leurs copies certifiées conformes aux originaux , similaires aux prestations du marché , délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées .
- Une attestation de visite des lieux portant le visa du maitre d'ouvrage et dûment signé par le concurrent .
N° 7525/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHOURIBGA CERCLE DE BEJAAD CAIDAT DES O. Y ET BENI BATAOU COMMUNE DE BENI ZRANTEL AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 2./2020 (Séance Publique)

Le 28./10/2020 à 11. Heures 30 Mn, il sera procédé, dans le Bureau du Président de la Commune de BENI ZRANTEL, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur les Travaux : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 2 TERRAINS DE SPORT DE PROXIMITE A LA COMMUNE TERRITORIALE DE BENI ZRANTEL - PROVINCE KHOURIBGA -

Les dossiers d'Appel d'offres peuvent être retirés du bureau technique de la Commune de BENI ZRANTEL, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : www.machéspublics.gov.ma
- Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.
- Le cautionnement provisoire est fixé à QUINZE MILLE DIRHAMS (15.000,00 DHS)
- L'estimation du coût des travaux à réaliser s'élève à un montant de : QUATRE CENT VINGT SEPT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIRHAMS (427680,00 dhs)
- La date de visite des lieux est fixée à : Le 14 / 10 / 2020 à 10 h 00 Mn délai de rigueur .(rendez vous au siège de la commune avant de sortir sur lieux)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 – 29 et 31 du décret n° 2-12-349 précité Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau technique de la C.R BENI ZRANTEL
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au Président de la commission d'ap-

pel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.machéspublics.gov.ma

ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du Décret précité, à savoir :

1) Dossier Administratif comprenant :
- La déclaration sur l'honneur.
- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu .
- En cas de groupement la convention de constitution de groupement
2) Dossier technique com-

prendant :

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KENITRA COMMUNE DE KENITRA SERVICE DES MARCHES AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX N°13/2020

Le président de la Commune de Kenitra porte à la connaissance du public que la date de l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 13/2020 ayant pour objet les Travaux d'aménagement des espaces verts à la commune de Kénitra qui était prévu pour le Mardi 06 Octobre 2020 à 10 heures a été reporté au Jeudi 15 Octobre 2020 à 10 heures

N° 7524/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KENITRA COMMUNE DE KENITRA SERVICE DES MARCHES AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX N°13/2020

Le président de la Commune de Kenitra porte à la connaissance du public que la date de l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 13/2020 ayant pour objet les Travaux d'aménagement des espaces verts à la commune de Kénitra qui était prévu pour le Mardi 06 Octobre 2020 à 10 heures a été reporté au Jeudi 15 Octobre 2020 à 10 heures

N° 7524/PA

D'OFFRES OUVERT N°04/BM/SAF/2020

Le 21/10/2020 à 10h, Il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR LE COMPLEXE SOCIO EDUCATIF ADOUAR COMMUNE SIDI BOUSHAB-Province Chtouka Ait Baha.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics du Conseil provincial de Chtouka Ait Baha, ou télécharger à partir du site : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :Cinq mille dirhams(5000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de trois cent onze mille cent Dirhams TTC (311100.00Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt du dossier des concurrents doivent être conformes aux disposi-

tions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics du conseil provincial de Chtouka Ait Baha.
• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit déposer électroniquement à travers le portail marocain des marchés publics .
• Les prospectus et notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés aux bureaux de conseil provincial de Chtouka Ait Baha, avant le 20/10/2020 à 16h30min.(date et heure limite pour le dépôt des prospectus et notices ou catalogues).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04du règlement de consultation.

N° 7527/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KENITRA COMMUNE DE KENITRA SERVICE DES MARCHES AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX N°13/2020

Le président de la Commune de Kenitra porte à la connaissance du public que la date de l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 13/2020 ayant pour objet les Travaux d'aménagement des espaces verts à la commune de Kénitra qui était prévu pour le Mardi 06 Octobre 2020 à 10 heures a été reporté au Jeudi 15 Octobre 2020 à 10 heures

N° 7524/PA

المملكة المغربية وزارة الداخلية عمالة إقليم خريبكة دائرة أبي الجعد

قيادة أولاد يوسف وبني بتاو جماعة أولاد اكواوش مصلحة تسيير شؤون الموظفين

عدد: 2020/ ...198..

إعلان عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020

يعلن رئيس المجلس الجماعي أولاد اكواوش أنه سيجرى يوم: 20-12-2018 بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية للتترقي إلى درجة: مساعدتقني من الدرجة الثانية مساعد اداري من الدرلة الثانية، عن سنة: 2020، يفتح في وجه الموظفين التابعين للجماعة برتبة : مساعدتقني من الدرجة الثالثة ومساعد اداري من الدرلة الثالثة، الذين قضاوا ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية يهذه الصفة إلى غاية 2020/12/31. ويحدد عدد المناصب المتباري في شأنها:

- مساعد تقني من الدرجة الثانية: منصب واحد (1).
- مساعد اداري من الدرجة الثانية: منصب واحد (1).

يجب أن تصل طلبات الترشيح إلى مصلحة تسيير شؤون الموظفين بالجماعة قبل يوم: 2020-12-14. كآخر أجل لإيداع الترشيحات.

N° 7520/PA

Sport

Efficace et décisif, Achraf Hakimi brille déjà sur les pelouses italiennes

Deux matchs et déjà trois passes décisives. Achraf Hakimi, l'ancien latéral du Borussia Dortmund auquel il a été prêté pendant deux ans par le Real Madrid, n'a pas perdu de temps pour s'imposer sur les pelouses italiennes, sous les couleurs de l'Inter de Milan qui nourrit désormais l'espoir de briser l'hégémonie de la Juventus et de remporter le titre du championnat.

En réussissant de belles performances en ce début de saison, l'international marocain qui fait partie des défenseurs les plus prisés d'Europe, séduit tant les observateurs que les supporters à telle enseigne que les médias italiens le décrivent comme faisant partie "des grands joueurs" sur lesquels le club aux rayures bleues et noires "peut compter pour triompher" dans le championnat après sa brillante prestation durant les premiers matchs.

Malgré son jeune âge, Hakimi fait preuve d'un esprit combatif et d'un bon sens tactique et d'efficacité, forgé avec persévérance au cours de sa carrière footballistique.

Pour sa première apparition sous le maillot de l'Inter Milan lors d'un match comptant pour la dernière phase de préparation en prévision de la nouvelle saison de football, Hakimi s'est illustré mardi dernier contre le FC Lugano Suisse (5-0), contribuant à deux buts pour le compte de son équipe grâce à sa grande vitesse et à une brillante prestation qui lui a valu la confiance de l'entraîneur Antonio Conte, et lui permet de s'imposer comme un titulaire indiscutable au sein de l'une des plus grandes formations italiennes.

L'international marocain avait rejoint l'équipe italienne en provenance du Real Madrid, après un prêt au Borussia Dortmund, devenant ainsi l'un des joueurs les plus chers de ce mercato.

Quant aux objectifs des Nerazzurri, Hakimi a affirmé dans une déclaration publiée sur le compte Twitter de l'Inter Milan que "notre objectif est de gagner le titre du championnat, de progresser en Ligue des champions et de présenter un bon niveau". Et d'ajouter: "Je veux gagner quelques titres ici".

Le Lion de l'Atlas entamera sa carrière en championnat italien sous les couleurs de l'Inter Milan à l'occasion du match qui l'opposera samedi prochain à la Fiorentina, avant de disputer quatre jours plus tard, un match reporté avec Benevento.

Achraf Hakimi qui a grandi à Getafe, dans la banlieue de Madrid, a rejoint l'équipe du Real Madrid à l'âge de sept ans et a joué dans toutes les catégories des merengues.

Défenseur rapide et combatif, vif, et entreprenant, avec un sens tactique élevé, il avait su brillamment attirer l'attention



du staff technique avant de rejoindre l'équipe des moins de 19 ans du Real Madrid.

L'international marocain avait participé à la Ligue des champions européenne pour les moins de 19 ans au titre des saisons 2015-2016 et 2016-2017 et avait atteint les demi-finales.

Hakimi a également disputé 28 matches au cours de la même saison (2016-2017) avec le Real Madrid Castilla (équipe B), qui évoluait à la troisième division espagnole.

Joueur talentueux avec de grandes qualités, Achraf Hakimi a attiré l'attention de Zinedine Zidane, qui l'invitait à participer aux entraînements et aux stages de la première équipe du Real Madrid, aux côtés des grandes stars de l'équipe royale.

En octobre 2017, le forfait de Daniel Carvajal, l'arrière latéral droit du Real Madrid, pour des raisons de santé, a offert l'occasion à Achraf Hakimi pour entamer sa carrière avec la première équipe au cours d'un match du championnat d'Espagne contre l'Espanyol de Barcelone. Deux mois après cette date, Hakimi va marquer son premier but avec le Real de Madrid au stade Santiago Bernabeu contre Séville, match qui s'est terminé par une victoire écrasante des Merengues (5-0).

A 19 ans, Hakimi est devenu le premier joueur arabe et marocain à jouer et à inscrire un but pour le Real Madrid lors d'un match officiel. Au cours de la même saison, il a été sacré

champion d'Europe avec les merengues et a été désigné parmi les 50 meilleurs jeunes joueurs du monde.

Il a également participé à la Coupe du monde 2018 avec les Lions de l'Atlas, faisant de lui le troisième plus jeune joueur de la compétition, derrière Daniel Arzani et Kylian Mbappé.

Hakimi sera prêté par la suite au Borussia Dortmund, où il a joué deux saisons au cours desquelles il a disputé 73 matches avec le club de la Ruhr et marqué 12 buts, devenant l'un des joueurs les plus importants du championnat allemand.

Hakimi, devenu incontournable dans les plans de l'entraîneur Lucien Favre, a terminé le championnat allemand la saison dernière en tant que sixième meilleur passeur de la Bundesliga avec 10 passes décisives en 33 matches.

Le nouveau joueur de l'Inter Milan a surclassé des stars telles que Cristiano Ronaldo et Kylian Mbappé dans une statistique récente.

En effet, le journal italien « Corriere dello Sport » a publié une liste des 6 joueurs les plus rapides du monde en 2020, et Achraf Hakimi occupe la deuxième place, suite à ses performances impressionnantes avec le Borussia Dortmund.

Par Siham Toufiki
(MAP)

WAC-Raja

Un choc déterminant dans la course au titre



Après seize matches disputés de la mise à jour du calendrier de la Botola Pro D1, place ce soir, à partir de 19h15 au Complexe sportif Mohammed V à Casablanca, au choc tant attendu, le derby WAC-Raja pour le compte de la 25ème manche du championnat.

Une confrontation qui s'annonce show et qui ne manquera certainement pas d'être suivie par un grand nombre de téléspectateurs depuis leurs foyers. Le coronavirus a dicté le huis clos mais cela ne devrait pas affecter la qualité et le standing de ce derby dont le vainqueur aura tout à gagner, du moins, il prendra un ascendant psychologique dans cette course au titre qui bat son plein depuis un bon bout de temps.

Pour ce derby, que ce soit le Raja ou le Wydad, chacun récupérera l'un de ses cadres. Les Verts devraient aligner Abdelilah Hafidi et l'on connaît l'importance de ce joueur dans les phases offensives, tandis que les Rouges pourront compter sur les services de leur défenseur ivoirien Cheikh Comara, un élément

qui apportera sans doute de la sérénité et de la confiance à une arrière-garde qui s'était montrée fébrile en son absence.

C'est un match à grand enjeu entre un Raja leader, qui totalise 48 points, et un Wydad, deuxième du classement avec tout juste une petite longueur de retard (47 pts). Sur le papier et au vu du rendu des Verts au cours de leurs sorties post-confinement, il faut reconnaître que ces derniers sont à un cran, pour ne pas dire plus, au-dessus d'une formation du Wydad qui, certes, gagne, mais sans convaincre. Seul Ismaïl El Haddad parvient à émerger du lot, réussissant la performance d'être le buteur salvateur lors des quatre derniers matches des Rouges face à l'OCC, à l'ASFAR, au RBM et à la RCAZ.

À l'instar des précédents derbys, le 127ème ne devrait pas déroger à la règle se jouant sur de petits détails, avec tout de même un parfum de revanche dans l'air. Les Rouge et Blanc auront à cœur de faire oublier leur élimination en Coupe arabe Mohammed VI après une remontada qui avait comblé de

bonheur toutes les composantes rajaouies.

Comme l'on dit, il s'agit là d'un match à six points. Si le Raja gagne, il franchira la barre des 50 unités. En revanche, si c'est le Wydad qui l'emporte, il atteindra ce seuil. Si l'issue de parité sanctionne les débats, ça sera le statu quo sans omettre qu'ils auraient davantage de pression de la part de la RSB au cas où celle-ci gagnerait son match contre l'ASFAR.

Pour le spectacle, ça promet une fin de course spectaculaire où chaque point glané vaudra son pesant d'or. Ainsi lors des journées restantes, le Raja accueillera le RCOZ (mise à jour), la RSB et l'ASFAR et se déplacera en deux temps pour défier le MCO et l'OCC. Quant au Wydad, il recevra l'OCC et le RCOZ et ira affronter le MAT (mise à jour), le HUSA et le FUS. Pour la RSB, outre le choc précité contre le Raja, elle aura à se taper de sacrées trottées jusqu'à Béni Mellal et Safi pour se mesurer respectivement au RBM (mise à jour) et à l'OCC et sera l'hôte de la RCAZ et du MAT.

Mohamed Bouarab

Botola Pro D2

Voici les résultats de la Botola Pro D2 de football au terme des mises à jour de la 27^e journée, disputées mardi:

Lundi 14 septembre
25^e journée
KACM-CJBG : 1-1
TAS-WAF : 1-2
Jeudi 10 septembre
24^e journée
OD-TAS : 2-2
Vendredi 18 septembre
26^e journée
CAK-SCCM : 0-1
ASS-KACM : 0-0
OD-USK : 1-0
MAS-TAS : 1-0
Mardi 22 septembre
27^e journée
CRA-CJBG : 1-0
WAF - RAC : 0-0
KACM-CAK : 3-0
TAS-KAC : 0-2

Classement

1- SCCM : 47 pts
2- MAS : 43 pts
3- OD : 42 pts
4- JSS : 41 pts
RAC : 41 pts
6- WAF : 37 pts
7- WST : 35 pts
8- IZK : 34 pts
KAC : 34 pts
10- CAK : 33 pts (1match en moins)
11- KACM : 32 pts
12- TAS : 31 pts (1match en moins)
ASS : 31 pts
14- USK : 28 pts
CJBG : 28 pts
16- CRA : 25 pts

Le derby en temps de corona

L'effervescence des supporters envahit les réseaux sociaux



La hausse du nombre des personnes atteintes du Covid-19 dans la capitale économique du Royaume ne semble altérer en rien l'effervescence des supporters du Wydad (WAC) et du Raja de Casablanca (RCA) qui s'affrontent ce jeudi, à huis clos, au Complexe sportif Mohammed V, en match de mise à jour de la 25^e journée de la Botola Pro D1 de football.

Le 128^e derby casablancais, qui intervient

cette année dans un contexte marqué par l'épidémie du nouveau coronavirus, domine les débats à Casablanca où les supporters des deux clubs rivaux prennent leur mal en patience, étant obligés de suivre les péripéties de la rencontre devant leur petit écran, eux qui ont l'habitude de conférer à ce clasico une touche particulière par leur présence. Loin des tribunes, les supporters ont ainsi envahi les réseaux sociaux à la veille de ce rendez-vous

crucial, d'autant plus que la victoire sera décisive pour la course au titre.

En effet, les supporters du WAC et du RCA ont trouvé refuge dans le web afin d'exprimer leur soutien inconditionnel à leur équipe préférée. YouTube, Facebook, Twitter ou encore Instagram sont devenus le théâtre d'une rivalité intense entre les supporters des deux ténors du football national, en coude à coude en tête du classement, à une très fine unité d'écart en faveur des Aigles verts. Ainsi, les ultras des deux clubs rivaux n'ont pas lésiné sur les moyens afin de soutenir leur équipe, d'autant plus que cette rencontre constitue un avant-goût des prochains rendez-vous, notamment les demi-finales de la Ligue des champions d'Afrique devant opposer le Wydad à Al Ahly d'Égypte et le Raja à l'autre formation égyptienne du Zamalek.

Dans leurs messages et tweets, les supporters des deux clubs sont unanimes que face à la situation inédite liée au Covid-19 que traverse le Maroc, le respect des mesures édictées par les autorités publiques compétentes est essentiel afin de freiner la propagation de ce virus, tout en formulant l'espoir de retrouver la chaleur des gradins dans un proche avenir.

La rivalité entre les supporters des deux clubs avait commencé dès l'apparition des

premiers cas de coronavirus, en s'engageant dans des actions humanitaires à l'image d'un match virtuel contre le coronavirus, la mise en vente de billets de solidarité, outre leur implication dans des campagnes de sensibilisation sur les moyens de faire face au Covid-19.

Au demeurant, le duel virtuel entre les supporters des deux clubs casablancais a conféré une valeur ajoutée à ce derby, dont le public est désormais une marque déposée sur les plans continental et mondial.

Le Raja et le Wydad semblent déterminés ainsi à signer une prestation qui soit à la hauteur de leur histoire et de leur public qui se remémore encore et toujours de la "remontada" historique signée par le Raja le 23 novembre dernier en match retour du huitième de finale de la Coupe Mohammed VI des clubs arabes.

Les superbes tifos et l'ambiance créée par le public le jour de ce derby ont été revisités, en mode virtuel, par les fans des deux clubs, en vue de booster le moral des joueurs.

Dans leurs précédents face-à-face, les Rajaouies avaient signé 36 victoires contre 30 pour les Rouge et Blanc, alors que 61 confrontations se sont soldées par un nul depuis leur première rencontre qui remonte à 1957.

Par Omar Chlih
(MAP)

Un village "comme les autres" pour les malades d'Alzheimer

À la terrasse du café-restaurant, sur la place inondée de soleil, deux femmes âgées prennent un café en commentant les nouvelles, une scène d'un village du sud-ouest de la France qui serait banale si elle ne se passait dans un établissement conçu spécialement pour les malades d'Alzheimer.

À Dax, cet établissement unique en France a bravé l'épidémie de Covid-19 pour ouvrir au printemps et accueillir 120 personnes, encadrées par autant de soignants et autant de bénévoles.

Inspiré des Pays-Bas, ce modèle sert aussi de laboratoire et est suivi de près par des équipes du Japon et d'Italie, des pays qui songent à adapter à leur tour des établissements expérimentaux.

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) a été conçu comme une bastide, le village traditionnel des Landes. Sous les arcades de la place centrale, un salon de coiffure, une supérette, un coin bar, une salle de sport ou une médiathèque.

Les petits cheminements aux lignes douces, l'étang tout proche, les deux ânesses Junon et Janine qui vivent au milieu du village : tout inspire l'apaisement. Jusqu'aux bâtiments techniques construits en bois pour se faire oublier.



Quatre quartiers dispersés dans un écrin de verdure réunissent chacun quatre maisons. "Chaque villageois a sa chambre et vit à son rythme. Celui qui se lève à 006H00 (004H00 GMT) n'empêche pas l'amateur de grasse matinée de rester tranquille", explique Aurélie Bouscary, auxiliaire de vie.

Ce midi, elle réchauffe les plats pour les huit villageois de sa maison et les motive pour dresser le couvert du repas commun. Les assiettes ont été chinées chez les brocanteurs, et le buffet pourrait venir de n'importe quelle maison rurale des environs. "C'est le travail mené

avec (l'association) France Alzheimer en amont qui a permis de mettre au point tous ces petits éléments qui renvoient les villageois à leur vie d'avant", explique à l'AFP la directrice, Pascale Lasserre-Sergent.

Dix places sont réservées aux moins de 60 ans, et si la moyenne d'âge est de 79 ans, la plus jeune a 40 ans.

Sur la terrasse du restaurant, nos deux villageoises sont accompagnées d'une maîtresse de maison car, ici, le personnel a du temps pour dialoguer, rassurer, partager, accompagner à la supérette...

"Cela reste un travail de soins", témoigne Aurélie, "mais c'est complètement différent. J'ai le sentiment de mieux faire mon travail".

"Toutes ces personnes avaient doublé leur enfermement pendant le confinement. En s'installant ici depuis juin, elles ont pu prendre leurs aises et retrouver une liberté quotidienne apaisée", raconte Nathalie Bonnet, psychologue-gérontologue.

"Elles récupèrent de la motivation et retrouvent des gestes de la vie quotidienne. Comme il y a toujours quelqu'un à proximité pour atténuer leur syndrome anxio-dé-

pressif avant qu'il ne prenne de l'ampleur, elles s'apaisent plus vite. Et de ce fait, les prescriptions de traitements anxiolytiques ou antidépresseurs peuvent être réduites", ajoute-t-elle.

Le village se veut un lieu ouvert et si les résidents ne peuvent dépasser la limite des 5 ha, les familles, les bénévoles et même les habitants des quartiers voisins sont les bienvenus.

Bien sûr, pour l'instant, le coronavirus a mis un frein à ces interactions, mais tout un chacun peut venir ici écouter un concert, participer à une fête de quartier ou même se faire couper les cheveux.

Ce village idyllique a un coût : 28 millions d'euros pour le construire, payés par le département, puis 6,7 millions chaque année pour le faire tourner. Comme la pension des résidents (65 euros par jour) reste celle d'un Ehpad normal, le département et l'Agence régionale de santé doivent mettre la main à la poche.

Au restaurant, il y a aussi Melany Fournier qui est venue de Suisse voir sa tante, une élégante octogénaire, avec qui elle déjeune : "Cela fait longtemps que je ne l'avais pas vue. J'avais un peu d'appréhension quand même", dit-elle. "Mais je la vois sereine, assez libre de ses choix... Elle est chez elle, elle appelle ça le village".

Légumes et fruits en tagine



Ingrédients

- 300 g de carotte(s)
- 300 g de céleri boule
- 1 pomme
- 1 poire
- 200 g de blette(s)
- 50 g de beurre
- 1 cl de huile d'olive
- 1 cuillère à café de fond de veau en poudre
- Du sel et du poivre

Préparation des légumes

Détacher le vert des côtes de blettes, le laisser entier et couper les blancs en biseau. Peler les carottes, les détailler en morceaux en biseau de 7cm et arrondir légèrement les bords. Peler le céleri boule, le couper en tranches.

Faire cuire les verts de blette quelques minutes dans une noisette de beurre à feu doux. Verser la moitié de

l'huile d'olive dans une cocotte, faire revenir carottes et céleri à feu doux, puis ajouter 1 dl d'eau, saler, couvrir et laisser cuire 15 minutes. Retirer alors les légumes de la cocotte et les réserver sur une grille. Délayer le fond de veau dans 1 dl d'eau. Mettre les côtes de blette dans la cocotte, les faire revenir, puis verser le fond de veau, saler et laisser cuire 10 minutes à feu doux.

Préparation des fruits

Les couper en deux. Faire chauffer l'huile restante dans une poêle, ajouter les morceaux de pomme et de poire, les faire dorer pendant 4 à 5 minutes, puis laisser cuire 10 minutes à feu doux.

Finitions et dressage

Faire chauffer le fond de veau et les côtes de blette. Poser tous les légumes dans les assiettes, ajouter les fruits, verser dessus le fond de veau et les côtes de blette, et servir aussitôt.

Astuce pour faire passer l'envie de manger en 10 min

Le grignotage est la première mauvaise habitude à perdre si on souhaite retrouver la ligne. Seulement voilà. Entre les chouquettes ramenées par notre (adorable) collègue qui trônent sur le bureau, les brioches dissimulées dans le placard ou encore les tablettes de chocolat qui nous font de l'œil dans la cuisine... Les occasions de grignoter sont nombreuses. Difficile de résister !

Malheureusement, pour beaucoup d'entre vous, c'est l'ennui qui pousse à manger. Une erreur fatale pour votre ligne, pour une raison simple : quand on s'ennuie, on se dirige à 90% vers des aliments sucrés ! À terme, les kilos superflus vont apparaître.

Que faire si l'envie de grignoter vous prend ? Rassurez-vous, il existe bien des solutions pour vous faire passer l'envie de manger. Elles peuvent même s'avérer efficaces dans les 10 minutes. Aperçu avec Raphaël Gruman, nutritionniste et auteur de «Se Soigner avec les Mésonutriments» (éd. Leduc.S).

"Boire une tasse d'eau chaude, de thé ou d'infusion peut vous aider à vous débarrasser de la sensation de faim, nous explique Raphaël Gruman. Le chaud apaise mieux l'envie de grignoter que l'eau froide". En outre, le fait d'avoir un autre goût permet aussi de calmer l'envie. "Donc, on préfère une infusion à la menthe ou au thym", préconise notre expert.

En outre, un exercice de respiration peut aussi vous faire passer l'envie de manger selon lui. "Faites 10 grandes inspirations en bloquant l'air dans vos

poumons pendant au moins 5 secondes", décrit Raphaël Gruman.

Vous pouvez aussi prendre l'initiative de vous brosser les dents ! En apportant un autre goût dans votre bouche, le dentifrice va également vous aider.

Si l'envie de grignoter provient de l'ennui, il est conseillé de trouver une occupation afin de penser à autre chose. Lisez, faites du rangement, appelez un membre de votre famille ou un ami pour prendre de ses nouvelles... Bref tout est bon à prendre pour échapper à une pulsion alimentaire.

"Avec ces petites techniques, l'envie de manger s'envole", garantit le spécialiste.

Avant de vous rabattre sur une tartine de rillettes, demandez-vous si c'est réellement de la faim que vous ressentez. La plupart du temps, l'envie de grignoter résulte plutôt d'un besoin émotionnel. Il est à la portée de tous de déterminer si nous avons faim, ou juste une envie de manger. La faim est une sensation corporelle, parfois désagréable se caractérisant par des crampes, voire une impression de grand vide au niveau de l'estomac. Cela peut même amener une faiblesse physique, des difficultés de concentration, de l'irritabilité ou une hypoglycémie. Au contraire, l'envie de manger va simplement assouvir un besoin émotionnel. Le but sera de trouver du plaisir sans réel besoin physique, sans sensation corporelle. Elle peut survenir grâce à un attrait pour un aliment. Cette sensation peut même devenir une obsession si l'envie n'est pas assouvie.